

Séance du Conseil Municipal du 07/07/2023

N° délibération	Intitulé	Vote
2023-070	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2023	Adopté à la majorité POUR : 26 Abstention des conseillères indépendantes : 2
2023-071	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2023	Adopté à la majorité POUR : 15 Abstention des groupes Engagés, Agir pour Waziers et conseillères indépendantes : 13
2023-072	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023	Adopté à l'unanimité
2023-073	Principe de vente du 85 rue des Frères Martel - Waziers	Adopté à l'unanimité
2023-074	Vente définitive du 85 rue des Frères Martel - Waziers	Adopté à l'unanimité
2023-075	Effacement d'une dette suite à une décision de la commission de surendettement de la Banque de France	Adopté à l'unanimité
2023-076	Remboursement Association des Vétérans de Waziers	Adopté à l'unanimité
2023-077	Subvention exceptionnelle en faveur des associations (Gaillette)	Adopté à la majorité POUR : 15 Abstention des groupes Engagés, Agir pour Waziers et conseillères indépendantes : 13
2023-078	Ecole de musique – Fixation de la rémunération pour le jury examens de fin d'année	Adopté à l'unanimité
2023-079	Création d'un emploi permanent (quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet)	Adopté à l'unanimité
2023-080	Occupation du domaine public pour les commerçants wazierois	Adopté à l'unanimité

2023-081	Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché d'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales, des bassins et des ouvrages annexes	Adopté à l'unanimité
2023-082	Rationalisation de la régie de recettes « œuvres sociales » et changement de dénomination	Adopté à l'unanimité
2023-083	Classes de découverte – participation financière des familles	Adopté à l'unanimité
2023-084	Restauration scolaire : Mise en place d'un tarif social pour les repas servis à la cantine scolaire à compter de l'année scolaire 2023/2024	Adopté à l'unanimité

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Evelyne URBANIAK

Le Président,

Laurent DESMONS





Procès-verbal du Conseil Municipal du Vendredi 7 Juillet 2023

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte, ARSLANE Saadia.

Membres ayant donné pouvoir (à l'ouverture) : Monsieur Kémici HIMEUR (pouvoir à Evelyne URBANIAK), Madame Lucy TABET (pouvoir à Jocelyne CHARLET), Monsieur Hamed IDLHAJ (pouvoir à Karim BACHIRI), Madame Maggy KERRAR (pouvoir à Ophélie POULAIN), Monsieur Sébastien CINQUEMANI (pouvoir à Mohamed ZAIR), Madame Brigitte MORANTIN (pouvoir à Claudine PARNETZKI), Madame Laurence CORDIER (pouvoir à Kelly DINI).

Membre absent : Madame ARSLANE Saadia

Secrétaire de séance : Madame Evelyne URBANIAK

Monsieur le Président :

Bonsoir à toutes et tous ! On avait un petit problème de micro qui est réglé ; on a un problème d'écran, mais qui n'est pas forcément gênant, il n'y a pas beaucoup de documents à projeter, ça va peut-être arriver en cours de route. Je vais indiquer déjà, il est 18 h 34, les présents, les absents et ceux qui ont donné pouvoir. Monsieur Himeur a donné pouvoir à Madame Urbaniak ; Madame Tabet a donné pouvoir à Madame Charlet ; monsieur Disassini qui devait arriver en retard est arrivé et M. Idlhaj est absent, sans pouvoir. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Si vous me le permettez, bonsoir à tous ! En fait, j'attendais simplement l'application de l'article 17 du règlement intérieur, Monsieur le Président, qui dit que le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers et constate le quorum. Vous n'avez pas procédé à l'appel des conseillers, ce qui fait que nous sommes empêchés de répondre à

notre obligation de l'article 11, qui indique que le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au président de séance, lors de l'appel du nom du conseiller empêché.

C'est votre règlement intérieur à vous.

Monsieur le Président :

Vous voulez que je fasse l'appel, c'est ça ?

Madame Poulain :

Écoutez, on se conforme simplement à ce que vous avez indiqué dans votre propre règlement intérieur.

Monsieur le Président :

On est dans la procédure, on continue la procédure. Alors, je vais faire l'appel. Jocelyne Charlet ? Présente. Monsieur Moreaux Rémy ? Présent. Madame Frasca ? Présente. Monsieur Dogimont ? Présent. Madame Margonelli ? Présente. Monsieur Ferenz ? Présent. Madame Caron ? Présente. Monsieur Himeur a donné pouvoir à Madame Urbaniak. Madame Dehen ? Présente. Monsieur Gambier ? Présent. Mme Tabet a donné pouvoir à Madame Charlet. Madame Urbaniak ? Présente. M. Disassini ? Présent. Monsieur Kahalerras ? Présent. M. Idlhaj a donné pouvoir à Monsieur Bachiri Karim. M. Zaïr ? Présent. Monsieur Bachiri ? J'aimerais bien que vous disiez présent, si vous voulez jouer la loi, vous la jouez jusqu'au bout. Madame Kerrar Maggy a donné pouvoir à Madame Poulain Ophélie. Monsieur Cinquemani Sébastien a donné pouvoir à Monsieur Zaïr Mohamed. Madame Poulain ? Présente. Monsieur Michon ? Présent. Madame Parnetzki ? Présente. Madame Mazure ? Présente. Monsieur Mascarte ? Présent.

On évoque la nouvelle personne, Madame Arslane Zorgan Saadia, qui est installée nouvelle conseillère municipale, ce soir. En principe, elle a été notifiée pour ça.

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, je suis très étonné, Monsieur le maire, que vous ayez mis la place Saadia. Elle vous a répondu, vous avez eu un courrier comme quoi elle acceptait ?

Monsieur le Président :

Non, mais ça a changé depuis quelques années, Monsieur Michon, c'est dorénavant, le conseiller municipal, directement élu après, qui devient conseiller municipal de fait. Monsieur Depauw a été sollicité, il a envoyé un courrier disant qu'il refusait la mission. Madame Zorgan-Arslane a reçu ce même courrier, par oral, elle m'a dit qu'elle ne souhaitait pas assurer la fonction mais, pour l'instant, elle n'a pas encore acté par écrit ce souhait.

Monsieur Michon :

Heureusement que lorsque vous avez été élu, je n'ai pas fait la même chose, puisqu'il a fallu que j'attende 14 démissions pour que vous soyez élu. Vous vous en souvenez quand même, j'espère.

Monsieur le Président :

Oui, mais les choses ont changé depuis 2009.

Monsieur Michon :

Bien sûr.

Monsieur le Président :

Les choses ont changé depuis 2009.

Non, mais c'est vrai. Elle est absente sans pouvoir, a priori elle ne souhaite pas siéger, mais elle est conseillère municipale.

Madame Poulain:

Est-ce qu'elle a été convoquée ?

Monsieur le Président :

Elle a été convoquée, oui oui. Alors, Madame Morantin a donné pouvoir à madame Parnetzki et madame Cordier a donné pouvoir à madame Dini. Madame Dini ?

Madame Dini :

Présente.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, vous avez une question sur l'appel ?

Madame Poulain :

Oui, j'avais cru comprendre qu'il y avait une discordance d'interprétation. Madame Charlet avait peut-être quelque chose à dire sur la remise des pouvoirs. Moi, je n'ai fait qu'appliquer, pas interpréter, le règlement intérieur à la lettre.

Monsieur le Président :

Non, ce qu'elle me disait, c'est qu'à l'Agglo, en général, même si on fait l'appel nominativement, les pouvoirs sont donnés avant. Ça permet de gagner un petit peu de temps.

Madame Poulain :

Mais je suis d'accord avec le fait qu'on gagne du temps et la méthode antérieure m'allait très bien, sauf que vous nous avez imposé un règlement intérieur, Monsieur Desmons, vous nous imposez de l'appliquer. Donc, nous le respectons.

Monsieur le Président :

Oui, vous n'avez vraiment rien de mieux à faire de vos journées que de chercher la petite bête.

Madame Poulain :

Je rappelle que le but de la manœuvre, Monsieur Desmons, c'est de montrer que votre but initial, ce que vous avez invoqué à la modification du règlement intérieur, c'était pour gagner du temps.

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait.

Madame Poulain :

Mais nous en perdons avec vos modifications. En voilà la démonstration.

Monsieur le Président :

Alors, je proposais que Madame Urbaniak soit désignée secrétaire de séance, si elle l'accepte. Pas de souci ? Donc, elle est désignée secrétaire de séance. Je voudrais, malgré ces circonstances, avoir un petit mot pour Mme Betty Desort qui a été conseillère municipale pendant de nombreuses années et qui nous a fait part, il y a quelques jours, lors d'une séance du CCAS, qu'elle souhaitait mettre fin à ses missions. J'ai apprécié d'avoir travaillé avec elle dans l'opposition et dans la majorité et je lui souhaite une bonne continuation. Et puis, elle est là aujourd'hui, elle s'intéresse toujours évidemment à la vie communale. Je vais peut-être dire un petit mot, parce que depuis le début du mandat sur le groupe Agir pour Waziers, on a Dominique Richard qui a démissionné, Richard Verez, Betty Desort, Éric Depauw. Madame Arslane, a, a priori, les mêmes intentions. On saura prochainement quelle personne viendra siéger pour Agir pour Waziers. Ça a un petit peu bougé et je note aussi, puisqu'on fait régulièrement la remarque sur le quorum, que le groupe Engagés, vous faites votre cirque avec votre pouvoir, mais vous êtes trois présents sur six personnes, donc ce n'est quand même pas très glorieux.

Madame Poulain :

Pardon, excusez-moi, vous faites une remarque, je vais répondre, je n'ai pas de problème avec ça.

Monsieur le Président :

Non, je ne vous laisse pas la parole. Le point suivant, c'est l'adoption du procès-verbal du 25 mai.

(inaudible)

Allez-vous -en, si vous voulez, Votre cirque, c'est terminé.

(inaudible).

Oui, je sais bien. Alors, partez !

Monsieur Bachiri :

Vous faites des leçons de morale, vous n'avez même pas le quorum. Par contre, pour les indemnités, vous les prenez. Tout va bien. Par contre, quand il faut travailler, il n'y a plus personne. Le micro n'est pas mis ?

Monsieur le Président :

Non.

Monsieur Bachiri :

Ce n'est pas gênant.

Monsieur le Président :

Le PV du 25 mai, s'il vous plaît. Est-ce que vous avez des remarques sur le PV du 25 mai ? J'en ai reçu deux du groupe Engagés pour Waziers spécifiquement sur la rédaction du PV que je voulais vous proposer d'acter. Sur celui du 25 mai, page 21, il y a une partie manquante. Donc, je précise par oral : "Eh bien, je vais le faire." Avant que je le dise, j'ai tenu les propos qui ne sont pas retranscrits dans le PV, donc ils seront ajoutés dans la version finale : "Si vous ne me donnez votre accord que quand je le donne à l'un, je le donne aussi à l'autre." Ça a été dit. Le micro n'était peut-être pas ouvert, mais on va le rajouter. La deuxième modification, c'est page 55 : à l'époque, j'avais constaté que je n'avais plus le quorum. Ça apparaît, mais c'est ensuite écrit inaudible. Et là, M. Bachiri a indiqué : "Mais nous, on est là." Ensuite, j'ai repris, et ça a continué. Après, vous êtes partis. Mais vous avez eu ces propos, Monsieur Bachiri, je le constate tout à fait. Voilà sur le PV du 25 mai ce que j'avais comme remarques de forme à changer. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Vous voyez qu'on est force de proposition et qu'on peut gagner du temps.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote sur ce PV. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Bachiri :

J'avais une intervention à faire.

Monsieur le Président :

Allez-y, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Je voudrais que vous puissiez répondre à la question qui vous avez été posée, mais à l'époque madame Charlet n'était pas présente, sur la remarque que j'avais faite au PV. Vous m'avez dit que vous verriez avec elle et que vous nous apporteriez une réponse. Ça concernait la subvention à Rêve d'enfant et sur la prise de part du vote. Madame Charlet étant présente, est-ce que vous avez eu le temps d'en parler ? Puisque qu'on va valider ce PV.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas de réponse à donner. C'est parole contre parole. Si Madame Charlet veut s'exprimer, elle est tout à fait libre.

Madame Charlet :

C'est intéressant, Monsieur Bachiri, que vous fassiez cette remarque, parce que même chez vous, il y a des personnes qui ne lèvent pas la main. Ça s'est déjà vu dans les votes. De plus, vous avez certainement dû mal voir parce que généralement, je prends des notes, je fais ça et je fais ça. Donc, voilà. Après, c'est une mascarade parce que, en fait, vous cherchez quoi ? À déstabiliser le groupe ? À faire des allégations ? Vous essayez toujours d'essayer de faire l'explosion entre le Maire et un de ses adjoints. Quand ce n'est pas moi, c'est quelqu'un d'autre. Pour ma part, je ne céderai pas à vos propos diffamatoires. Attention, Attention ! Ce que vous faites va loin. Je vais faire comme vous ou comme certains avec les doigts.

Monsieur Bachiri :

Je peux répondre ?

Monsieur le Président :

Oui, 30 secondes.

Monsieur Bachiri :

Comme c'est diffamatoire et que ça va être enregistré, ça peut vous aider. Il y avait deux personnes ce jour-là présentes. Il y avait Monsieur Mascarte à mes côtés. C'est vous qui êtes venue me saluer à l'hôpital. Je ne suis pas venu...

Madame Charlet :

Je suis venue vous saluer.

Monsieur Bachiri :

Si vous écoutez, c'est ce que je viens de dire. Et je vous ai posé une question, puisque je connais aussi votre prise de position sur cette association là. Je la connais depuis très longtemps. Je vous ai posé une question et vous m'avez répondu tac au tac : "Est-ce que tu m'as vu lever ma main ? Est-ce que j'ai pris part au vote ?" Non. Monsieur Mascarte étant présent, et comme c'est de la diffamation, est-ce que Monsieur Mascarte pourrait prendre le micro ?

Monsieur Mascarte :

Comme vous le dites tous les deux, de toute façon, c'est parole contre parole. Je soutiens ce que Monsieur Bachiri a dit, ça s'est présenté sous le hall de l'hôpital. Point final.

Monsieur le Président :

Cette phrase, c'est de l'ironie aussi, je l'entends comme de l'ironie. En tout cas, cette explication, Madame Charlet, il n'y a pas de problème particulier. Sur le PV du 25 mai, on va passer au vote. Qui est contre, avec les deux modifications que je viens d'indiquer ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? C'est adopté à 27 voix.

Le PV suivant, celui du 30 mai, s'est tenu quelques jours après. Là, pareil, c'est une demande de modification que je voulais corriger sur la page 12 du conseil municipal du 30 mai : c'est depuis 1979 à "HSA". Ce n'est pas HSSA, c'est HSA, on corrigera, et ce n'est pas USA, c'est hygiène, santé alimentaire, quelque chose comme ça. On fera la correction, il y avait une lettre en trop dans l'acronyme de la page 12. Est-ce qu'il y a d'autres remarques de forme sur ce PV du 30 mai ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

J'ai quelques remarques sur ce PV, mais elles ne sont pas de rédaction. Comme nous n'étions pas là, on n'a pas pu dire un certain nombre de choses. Et comme j'ai vu que sur le PV, vous marquez que vous passez quand même les délibérations et les réponses aux questions posées, ce qui nous permettra de revenir dessus à ce conseil municipal, je reviens dessus. Je vais d'abord prendre la question numéro 22 à la page 8 du compte-rendu, où vous expliquez que quand vous limitez le temps de parole des élus, c'est ce que vous avez dit dans le compte rendu, c'est parce qu'une conseillère municipale qui n'a pas pu venir à deux réunions a invoqué qu'elle ne pouvait pas venir parce que ça durait trop longtemps: sic. Et sur la Voix du Nord, j'ai vu que vous disiez que c'était un Wazierois qui ne pouvait pas venir parce qu'il travaillait et que ça finissait trop tard. J'avoue quand même que vous devriez prendre vos responsabilités. Ça n'a rien à voir là-dedans. Vous savez très bien que c'est une décision politique que vous avez prise. Là encore, je pense qu'il faut l'assumer. Page 9, pareil, je ne vais pas reprendre toute la question du règlement intérieur. J'y reviendrai plus tard et d'une autre façon. Mais je vois que là encore, vous préparez notre départ de l'Hôtel de ville pour les permanences. C'est-à-dire que la restriction vraiment de la place des élus d'opposition dans cette municipalité, vous continuez, puisque c'est indiqué

que vous enlevez la phrase qui parlait de l'Hôtel de ville, parce que vous avez l'intention, dans des modifications à venir, que nos permanences ne se fassent plus à l'Hôtel de ville. Ensuite, toujours, page 9. Je tiens quand même à préciser que quand vous étiez dans l'opposition sur le journal municipal, vous aviez une demi-page. Vous l'avez réduite à un quart de page prétextant qu'il y aurait plus de sorties de WAZ'infos que de Waziérois. On s'aperçoit qu'il y a le même nombre de sorties. Vous dites qu'on va passer d'un quart à un tiers. Ça va être extraordinaire. Non, c'est simplement pour agrandir les caractères, mais on aura toujours les 1 200 caractères. Ensuite, j'en viens au point numéro 23, à la page 10, où monsieur Dogimont explique que le choix du cadeau de la Fête des mères a été effectué par un panel d'employés municipaux et des élus de la majorité. C'est extraordinaire. Là encore, je dirais que les élus de l'opposition sont vraiment méprisés et bafoués. Pourtant, si je me souviens bien, Madame Charlet, Madame Frasca, quand vous étiez à cette commission, vous participiez au choix sans problème. Or, nous, vous le voyez, on y est totalement exclus. Dommage. Encore une fois, c'est pour démontrer un peu comment sont traités les élus de l'opposition. Je reviens sur l'histoire des places bleues et la réponse qui a été donnée. On nous explique que c'est pour faciliter les gens qui vont au Market et qui vont à la boucherie. Je pense qu'il aurait été judicieux de faire les places bleues du côté de ces deux magasins et non pas du côté du Longchamp et de la pharmacie. Mais c'est peut-être le Longchamp et la pharmacie qui l'ont demandé, surtout la pharmacie, je pense. J'ai encore une dernière question, et puis je crois que Roger en aura une sur la page 11. En ce qui concerne la page 12, Malbuisson, vous annoncez avoir mandaté un expert pour arrêter un plan d'action en dix points pour accueillir les enfants en toute sécurité, un plan d'action sur trois ans. Nous souhaiterions avoir le détail de ce plan d'action, le montant détaillé des travaux année par année et l'assurance que tout sera prêt pour les colos de cette année. Voilà, en ce qui me concerne, les remarques que je voulais faire sur ce PV. Roger ?

Monsieur Mascarte :

Je voulais intervenir concernant la gestion du remplacement du bus de la ville, qui a été évoqué lors de notre absence. Vous dites : "Je vais proposer une réunion au président de groupe en fin de mois, parce qu'il y a beaucoup à dire là-dessus. C'est une réunion technique pour vous expliquer ce qu'il en est du bus, mais je verrai avec eux à leur retour." Ce qui est surprenant, c'est que cette réunion, on ne l'a pas encore eue. Par contre, vous savez nous claquer un conseil municipal aujourd'hui. Vous auriez certainement eu le temps d'évoquer avec nous le devenir du bus. Concernant l'autocar de la ville, étant donné que sur deux conseils municipaux, à chaque fois je suis parti par anticipation, notre groupe vous demande un compte rendu clair et précis de la transaction comptable et matérielle. En effet, depuis novembre 2022, nous estimons être baladés sans jamais aucune formalisation. On vous demandera également les factures des dernières réparations depuis 2020, qui pourront également être jointes au dossier, pour voir la valeur et les notes du bus, voir on en est aujourd'hui également. Mais apparemment, on attendra le mois de septembre. Si je ne me trompe pas, en dernière réunion de commission des finances, vous aviez dit que pour le mois de juin la décision serait prise. On est aujourd'hui le 7 juillet, je vous prends au mot. On est bien d'accord. Maintenant, attendre le mois de septembre pour avoir une réponse, il n'y a pas de problème pour moi.

Monsieur le Président :

C'est un peu facile de partir et puis ensuite d'essayer de rejouer le match le conseil d'après. Je ne vais pas rentrer dans le débat sur chacun des points, juste vous apporter deux précisions parce que le reste n'a pas beaucoup d'importance selon moi. Pour Malbuisson, il y a eu un travail important de fait et on a eu un certificat de conformité, il y a quelques jours, qui permet d'accueillir les enfants à Malbuisson dans de très bonnes conditions. Ça a été fait très sérieusement et je ne rentrerai pas dans les détails en séance de Conseil municipal public pour la raison que j'ai expliquée la fois dernière. Sur le bus, j'espérais avoir une réunion fin juin sur ce sujet. Il y a encore de la réflexion et des éléments qu'on n'a pas encore. On va attendre encore quelques semaines, mais pour l'instant on continue à louer un bus et ça fonctionne très bien comme ça. On est sur l'adoption du PV sur la forme. Est-ce qu'il y a une erreur dans la retranscription, pas pour refaire le match comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure ? Madame Poulain, et on passe au vote.

Madame Poulain :

Encore une fois, je vous ai fait gagner du temps puisque vous avez eu mes remarques. D'ailleurs, vous les avez prises en compte puisque l'erreur que vous rectifiez page 12 sur HSSA, je vous l'avais notifiée. Donc je ne vais pas refaire le match. Je vais juste dire que c'est facile de donner des réponses à des questions que nous avons posées à des chaises vides. Ça, c'est aussi une facilité. Tout ne se dit pas en Conseil municipal, je l'entends bien. J'attends donc une réponse écrite aux questions que nous vous avons transmises par écrit. C'est aussi possible. Merci.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Vous insinuez à l'instant que la politique de la chaise vide, il faut rester pour avoir des réponses à nos questions. Mais je suis désolé, aujourd'hui, je vous fais encore constater, Monsieur Desmons, vous n'êtes qu'à 13. Donc si vous voulez de nouveau faire une politique de la chaise vide, on peut également de nouveau la faire aujourd'hui, en vous reposant les mêmes questions la prochaine fois. Donc soyez un peu plus nuancé dans vos propos et dans ce que vous pouvez dire, c'est-à-dire aux oppositions, parce que vous faites tout pour nous faire taire.

Monsieur le Président :

Vous l'avez bien cherché. C'est bon. Vous pouvez faire votre spectacle. Ici, c'est un lieu de travail et pas de spectacle, comme vous essayez de le faire. Sur le PV du 30 mai, on passe au vote. Qui est contre ? Non, c'est bon, on passe au vote.

Madame Poulain :

Ce n'est pas un lieu de travail, c'est une chambre d'enregistrement.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. Qui est contre ce PV, avec les deux remarques évoquées tout à l'heure ? Qui s'abstient ? Cette fois, il y a six plus deux abstentions. Qui est pour ? Le reste.

Madame Poulain :

Je suis désolée Monsieur le Président, nous n'avons pas pris part au vote.

Monsieur le Président :

Ah, finalement, vous n'avez pas pris part au vote. Du coup, 15 pour et 14 abstentions sur ce PV. Ensuite, on a le petit PV supplémentaire des sénatoriales du 9 juin, même s'il y a eu un PV signé le soir même pour la préfecture. Vous avez le recto-verso, là, je pense qu'il n'y a pas de souci particulier. On peut passer au vote directement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Le point suivant, c'est la délibération qu'on avait proposée le 25 mai puis le 30 mai sur l'achat du 1 Rue Pasteur. Du coup, je pense que Monsieur Michon a reçu comme moi le courrier du sous-préfet en début d'après-midi, où on l'avait sollicité suite à la façon dont le vote s'était passé avec un départ puisque j'avais proposé de ne pas prendre part au vote et donc il y avait un doute là-dessus. Attendez, laissez-moi terminer Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Employez les bons...

Monsieur le Président :

Laissez-moi terminer Monsieur Michon. Ben oui, attendez.

(Inaudible)

Je n'ai pas interdit, c'est que je ne vous ai pas autorisé. Si vous voulez aller jusqu'au bout des mots... Je ne vous ai pas autorisé. Effectivement, c'est les mots que j'ai utilisés. Donc, on a parlé de la possibilité de départ, on a expliqué noir sur blanc, on a fourni les textes à la sous-préfecture, à la préfecture et donc je vous lis le courrier qu'on a reçu signé du sous-préfet tout à l'heure. Au regard de ce qui précède, il apparaît que la décision du maire, lors du Conseil Municipal du 30 mai 2023, d'écarter du vote relatif à l'achat du local précité, vous-même, donc Monsieur Michon et les membres du groupe d'opposition Agir pour Waziers, n'est pas de nature à entacher d'illégalité la délibération précitée. Du coup, on va retirer le vote ce soir de la délibération. On n'a pas besoin puisque celle du 30 mai pourra être validée directement. Madame Poulain?

Madame Poulain:

J'ai quand même... Je vais peut-être laisser le groupe Agir pour Waziers s'il veut réagir avant.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, si vous avez quelque chose à dire.

Monsieur Michon :

Oui, étant donné qu'il n'y aura pas de vote ce soir sur cette délibération, la parole de notre groupe est totalement libre. Sinon, si vous aviez fait voter, nous serions sortis et je serais intervenu après le vote. Je vais simplement vous dire qu'on a un désaccord avec le courrier du sous-préfet. Notre cabinet d'avocats n'a pas la même appréciation que le sous-préfet. Bien évidemment, sur cette question très précise, de la manière dont s'est passée la réunion, et aussi d'autres interférences qui peuvent avoir lieu, il va de soi qu'on ne va pas se contenter de l'avis du sous-préfet qui, entre nous, nous a répondu cet après-midi. C'est-à-dire au taquet, d'ailleurs, même ce que j'ai transmis à mes colistiers, tous n'ont pas pu le lire avant parce qu'ils travaillent. C'est un peu compliqué. Donc je vous fais part qu'on est en train d'examiner avec notre avocat pour aller au tribunal administratif, déférer votre délibération, et j'ajoute beaucoup d'autres. Puisqu'on joue à ce jeu-là, on verra qui perd gagne ! Mais vous n'avez pas fini Monsieur le Maire. Vous avez pris un pli, une orientation qui va, à mon sens, vous coûter cher dans la gestion de la ville.

Monsieur le Président :

Ce commentaire étant fait, Madame Poulain.

Madame Poulain :

Pour reprendre vos propos exacts, page 3 du PV, vous avez dit : "Je ne vous permets pas de participer au vote." Comme ça, ça met tout le monde d'accord. Moi, je voudrais juste faire une remarque, puisqu'au départ, le 25 mai, quand on vote, vous ne faites pas mention de cette notion de conflit d'intérêt, c'est vous qui l'amenez le 30 mai pour exclure les membres du groupe Agir pour Waziers de voter. Soit ! Moi, je pense qu'il y a aussi de votre côté un conflit d'intérêt sur cette délibération, dans le sens où vous avez un intérêt politique à agir et pas un intérêt commun. Vous n'agissez pas dans l'intérêt des Wazierois. Pourquoi ? Parce que... Je vous ai fait une demande de documents que vous avez réceptionnée au secrétariat général. On vous l'a sans doute transmise.

On vous avait demandé un certain nombre de documents sur cette délibération-là, notamment pour voir si le local faisait partie du projet initial de réorganisation et de réaménagement de la Place Bordeu, ce que vous nous avez toujours affirmé, mais dont on n'a jamais vu les preuves. Et donc les documents que je vous demandais là auraient pu vous servir à expliquer en quoi vous étiez de bonne foi. De ce fait, moi, je pense qu'il y a un caractère volontaire sur cette délibération-là qui est politique, qui, de fait, vous met en conflit d'intérêts vous-même et l'ensemble de votre groupe. Il me semble que, comme le groupe Agir pour Waziers, votre groupe également aurait dû se déporter. Puisque dans l'affaire sur l'ensemble du conseil municipal, les seuls qui n'ont pas d'intérêt sur la vente de ce local, ce sont les élus indépendantes et le groupe Engagés pour Waziers. Donc je soumets cet argument et on verra ce qu'il en ressortira.

Monsieur le Président :

Je ne vais pas faire de réponse là-dessus puisqu'il y aura une démarche a priori au tribunal administratif ou autre. Donc, chacun pourra s'expliquer à ce moment-là. La délibération suivante, c'est la délibération 5, sur le principe de vente du 85 rue des Frères Martel. Vous voyez, il y a deux délibérations, la 5 et la 6, qui vont bien évidemment ensemble. La

première, c'est le principe de vente et ensuite, comme on a un acheteur directement, on propose la vente directement à la personne. C'est une personne qui l'occupe actuellement depuis un certain nombre d'années, qui travaille pour la ville. Il y a eu l'estimation des domaines. C'est une habitation où il y a eu un certain nombre de travaux, mais il y en a d'autres à faire. On a l'avis des domaines qui nous a été rendu au mois d'avril pour 95 000 euros. On a une marge d'appréciation de 20 %, donc on propose d'appliquer cette marge d'appréciation. Sachant que du coup, en plus, l'acquéreur devra travailler sur la partie énergétique, qu'en tant que locataire, nous aurions à faire. Pour la Commune, ça fait une recette d'investissement cette année. Et ça évite des dépenses de fonctionnement dans les années qui viennent, des dépenses en tout cas pour mettre à niveau cette maison. Et ça permet à l'employé qui souhaite l'acheter de se constituer un patrimoine immobilier. Donc la 5 et la 6 vont ensemble. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote sur les deux ? Pas de remarque ? Qui est contre la 5 ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, le principe de vente est adopté. Sur la vente elle-même, à Monsieur Carbonnelle, pour que ça soit indiqué, parce qu'on va quand même le citer, c'est à l'écran, de la maison 85 Rue des Frères Martel, qui est contre la vente ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Madame Charlet pour la délibération suivante.

Madame Charlet :

C'est une délibération, c'est pour un effacement d'une dette pour une somme de 107,95 euros au titre de la cantine suite à la décision de la commission de surendettement de la Banque de France. Donc, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver l'effacement de la créance suscitée pour un montant de 107,95 par mandatement sur le compte 65-42.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Oui, une petite intervention. Je trouve qu'il est quand même très, très simple pour une adjointe aux finances d'intervenir pour un montant aussi minime à 107,95 euros. L'intervention a le mérite d'être faite par l'adjointe aux finances. Merci.

Monsieur le Président :

Qui est contre cet effacement de dette ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je passe la parole à Monsieur Ferez pour la suivante.

Monsieur Ferez :

Bonjour à toutes et tous. Au regard de l'événement Trophée des familles, un bel événement encore cette année, c'est pour le remboursement des montants avancés par les vétérans, ce montant qui se porte à 367,50 euros.

Monsieur le Président :

Pas de remarque ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je passe la parole à Monsieur Dogimont pour la suivante.

Monsieur Dogimont :

Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire. C'est les subventions exceptionnelles en faveur des associations concernant le Week-End de la Gaillette. C'était le même calcul que les années précédentes, si ce n'est que dans l'explication du calcul, La Boule Wazieroise n'a participé que le samedi sur l'événement. C'est pour ça que j'ai bien mis le détail de la recette du samedi et la recette du dimanche. Comme ça, les associations, celles du samedi ont participé au samedi, ça se divisait sur les associations du samedi et le dimanche sur celles du dimanche. Et ensuite, bien sûr, c'est divisé par le nombre de participants, donc ça a été fait par le nombre de participants qui avait été décidé lors de la réunion avec ces associations qui préparaient l'événement.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Oui, ce qui est quand même dommage, c'est que ça manquait un petit peu de transparence par rapport au nombre de participants. Mais bon, par déduction, on a quand même pu voir qu'il y avait 22 participants, si je ne me trompe pas. Et maintenant, je suis un petit peu mal placé mais j'aurai une intervention à faire concernant la délibération numéro 9, concernant cette subvention exceptionnelle. Encore merci pour l'information chiffrée qui manque malgré tout de transparence mais également d'équité. Manque tout d'abord le nombre de participants dans le projet de délibération et enfin une association. En effet, une association, L'Harmonie municipale dont je suis le vice-président, c'est pour ça que ça me gêne quand même d'en parler, mais il faut que je le dise, a participé à l'ouverture des festivités de la Gaillette et n'apparaît pas dans la redistribution des recettes. Donc après recalcul, en respectant votre mode de redistribution, les montants sont modifiés. Donc voilà, point final. Est-ce que L'Harmonie doit ne pas participer ou doit-elle participer? C'est une association wazieroise, comptant des bénévoles, ils étaient ce jour-là 32, on s'arrête à 5. Leur participation s'arrêtera à 234 euros. Ce qui veut dire que pour le handball, le samedi : 234 euros, don du sang : 163 euros, Cœurs en Nord : 234 euros, La Boule wazieroise : 234 euros, Les Géants d'Waziers : 234 euros et enfin L'Harmonie : 234 euros.

Monsieur Dogimont :

Monsieur Mascarte, bien sûr, fait partie du bureau comme moi de L'Harmonie. Vous connaissiez les statuts de L'Harmonie sur lesquels vous aviez établi à l'époque, sur les statuts, qu'ils devaient participer aux manifestations de la ville. C'est exact ?

Monsieur Mascarte :

Ne commencez pas à jouer là-dessus. Toutes les associations wazieraises participent à la vie locale, à la vie de Waziers. Vous allez chercher des poux, ce n'est pas possible.

Monsieur Dogimont :

C'est inexact.

Monsieur Mascarte :

C'est inexact, arrêtez, il y a peut-être des statuts, mais toutes les associations, là vous pinaillez, mais ce n'est pas possible.

Monsieur le Président :

Faire une polémique pour ça, Monsieur Mascarte. L'Harmonie, elle participe aux événements 11 novembre, 8 mai, etc. Elle ne va pas demander une subvention pour ça, ça fait partie de...

Monsieur Mascarte :

C'est simplement de l'équité et de la transparence.

Monsieur le Président :

Laissez-moi terminer.

Monsieur Mascarte :

C'est de l'équité et de la transparence, monsieur Desmons. C'est bien votre slogan de campagne : équité, transparence.

Monsieur le Président :

Mais quand L'Harmonie vient, elle anime un événement comme ça et c'est très bien, mais c'est comme quand un club de boxe vient faire une démonstration, etc. Il y a la partie où elle aide vraiment, qu'elle tient la buvette, les associations sont des bénévoles.

Monsieur Mascarte :

D'accord, il faut donner un coup de main, il faut aider. Je vais donc terminer, parce que vous savez faire le kéké Monsieur Desmons. Mais je vais vous dire une chose, quand vous écoutez L'Harmonie, vous savez rehausser les épaules quand il y a un spectacle. Vous pouvez prendre note. Vous savez très bien que la mise en place du spectacle, le décor, matériel et autre, maintenant, vous demandez à L'Harmonie de participer au moins à 50% sur les frais. Et là, on vous demande une participation de 234 euros pour ce qu'ils font et vous le refusez. Par contre, vous savez faire. Bravo, bravo, bravo ! Tout s'est bien passé. C'est magnifique. Je trouve ça lamentable.

Monsieur Dogimont :

Si vous permettez, Monsieur le Maire, je vais répondre.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon et après Monsieur Dogimont.

Monsieur Michon :

Moi, je voudrais ajouter que quand on parle d'équité, il faut aller jusqu'au bout. Parce que votre bras droit, je me posais même la question si ce n'était pas Monsieur Dogimont qui était le premier adjoint, puisque c'est lui qui est certainement le plus écouté, au point de vue d'équité, il ne s'y connaît pas très bien. Parce que pour préparer les événements qui vont donc permettre de faire une petite cagnotte pour les associations, il n'invite pas tout le monde. Il n'invite que les associations qu'il considère de la majorité, certainement. Parce qu'il n'invite pas tout le monde. Par exemple, pour préparer la manifestation du 13 juillet, toutes les associations n'ont pas été invitées pour savoir si elles allaient tenir un stand ou pas. D'un point de vue équité, je vais ressortir le courrier que vous m'avez adressé où vous soulignez bien cette question-là, plus toutes vos déclarations là-dessus. Peut-être que votre premier adjoint pourra répondre.

Monsieur le Président :

C'est votre discours habituel là-dessus. Vous savez qu'il y a eu aussi des incidents avec certaines associations aussi. Parfois, on peut aussi ne pas souhaiter continuer à travailler en attendant que les choses s'améliorent.

On va passer au vote là-dessus. Madame Poulain.

Monsieur Michon :

J'espère que vous l'écrirez ça aux associations. Il faut avoir le courage. Sinon, moi, je vais le faire.

Monsieur le Président :

Moi, j'ai le courage, Monsieur Michon. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, moi, je voudrais bien qu'on clarifie les règles parce que quels sont vos critères exclusifs et inclusifs et qu'ils soient publics et mis à disposition de l'ensemble des associations ? Je vous l'ai déjà demandé, non seulement par l'objet de leur statut, mais aussi au regard du nombre de participants, que les choses soient clarifiées et qu'une association, par exemple, qui voudrait se créer sur la ville de Waziers, sache à quoi s'attendre.

Monsieur Dogimont :

Je peux répondre, c'est bon ? Merci. Je réponds tout simplement par le fait que les associations invitent les élus en général sur leurs assemblées générales. Et lorsque je suis invité dans les assemblées ou lorsque les associations souhaitent travailler avec moi, elles m'en font part. Et si le projet avec lequel elles souhaitent travailler, comme La Boule Wazieroise m'avait proposé de faire un projet avec eux et j'ai répondu à leur demande tout simplement.

Monsieur le Président :

Madame Poulain et après, on passe au vote.

Madame Poulain :

Donc j'acte que votre mode de fonctionnement, c'est du lobbying.

Monsieur le Président :

Je ne ferai pas de commentaires là-dessus.

Monsieur Dogimont :

Vous pouvez l'interpréter comme vous le souhaitez, comme d'habitude. Mais je pense que je suis assez dans la ville, je suis assez présent sur pas mal de manifestations, moi, pour dire que les associations peuvent me contacter ou me voir sans couleur politique et puissent me proposer des choses. Et dans ce cas-là, et même des personnes de la population en général aussi, qui viennent m'interpeller pour demander certains événements. Et si c'est possible, je réponds à la demande, en disant c'est possible, si ce n'est pas possible, pourquoi.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Monsieur Mascarte, vous avez déjà bien pris la parole là-dessus. Allez-y, 30 secondes.

Monsieur Mascarte :

Je n'ai pas épuisé les cinq minutes. Deux fois cinq minutes, ça fait dix.

Monsieur le Président :

Le règlement intérieur oblige.

Monsieur Mascarte :

Oui, je voulais intervenir simplement pour vous dire qu'il est quand même dommage d'en arriver là, parce que je me pose une question aujourd'hui : Où est l'égalité entre toutes les associations ? Où est cette égalité ? Pour moi, aujourd'hui, en partant d'ici, il n'y en aura pas. Et vous allez nous dire, au mois de septembre, je vais faire le forum des associations, je vais réunir tout le monde, et aujourd'hui, vous les cassez pour certaines.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur Michon :

Non, mais d'un point de vue de la dialectique, je m'y connais un petit peu Monsieur Dogimont. Donc vous avez le chic à chaque fois, quand on pose une question, de répondre à côté. Non, il ne s'agit pas de monter un projet avec la municipalité. La municipalité organise une manifestation, elle invite toutes les associations pour cette manifestation, et

ceux qui sont disponibles viennent, participent s'ils veulent. Le maire m'a fait une autre réponse que j'ai bien compris. Non, celles qui sont évitées et qui ne sont pas convoquées, c'est parce qu'il y a des problèmes. Donc j'ai pris note.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Je voulais rajouter quand même à Monsieur Dogimont que quand j'étais adjointe, je faisais des commissions, j'invitais tout le monde. Monsieur Desmons était souvent à mes commissions, Madame Charlet, Madame Frasca aussi. Et moi, un an et trois mois, je n'ai pas fait une commission Monsieur Dogimont, on n'a pas été invités. Comment voulez-vous qu'on ne vous pose pas des questions sur des sommes qu'on n'est même plus invités nulle part ? C'est inadmissible. Il faut être honnête, l'opposition pour vous, on est des moins que rien, j'ai bien compris.

Monsieur le Président :

On l'a déjà dit plusieurs fois, je le redis et je l'assume. Plusieurs fois, on a fait des commissions, des choses ont été dites, plus ou moins validées, puis vous êtes revenus dessus en conseil municipal ou à l'inverse, vous n'avez rien dit et vous vous en êtes servi, vous avez accumulé des munitions pour les ressortir en conseil municipal. Donc effectivement, c'est un choix. J'avais fait le décompte, il n'y a pas très longtemps, on avait fait 40 commissions en 6 mois. Là, pendant un moment, il n'y en aura plus le temps que les choses se stabilisent, c'est très clair et c'est tout à fait assumé. On fera le minimum légal. On passe au vote, vous avez assez parlé sur la délibération, vous pouvez réagir là-dessus, vous ferez une vidéo.

Monsieur Mascarte :

40 commissions?

Monsieur le Président :

Je vous les donnerai.

Vous les faites entre vous, donc...

Monsieur le Président :

Je les avais même fournis à la presse qui m'avait questionné là-dessus, donc je vous les donnerai. Non, c'est bon, on est assez intervenus. Si on revient sur cette délibération, vous revenez toujours sur d'autres débats.

Madame Poulain :

Vous n'appliquez même pas votre propre règlement intérieur.

Monsieur le Président :

C'est un maximum, ce n'est pas la majorité.

Madame Poulain :

S'il vous plaît, la délibération sur le cadeau de fête des Mères mentionne la validation par la commission qui n'a pas eu lieu.

Monsieur le Président :

Oui, mais vous avez vu mon explication dans le PV, ou alors vous ne l'avez pas lu complètement, j'ai expliqué pourquoi c'était rédigé comme ça, c'est une erreur, vous relirez dans le PV.

Madame Poulain :

Si c'est une erreur matérielle, Monsieur, il faut la corriger. Or, la décision qui est sur le site aujourd'hui, je vous invite à aller sur le site de la Ville de Waziers, sur les délibérations, elle fait toujours mention de la validation par la commission, donc votre délibération est mensongère.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas une délibération, c'est une décision directe et je vous ai expliqué en conseil municipal que la rédaction n'était pas la bonne.

Madame Poulain :

Vous ne me l'avez pas expliqué, je n'étais pas là. Mais modifiez votre décision, vous avez une erreur matérielle, c'est quand même malheureux. Vous n'avez pas lu le PV complètement, c'est dommage, c'était expliqué. Vous en avez peut-être trop d'erreurs matérielles, ce qui fait que vous n'arrivez plus à les suivre peut-être.

Monsieur le Président :

Sur cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? 13 abstentions, puisque Madame Arslane-Zorgan n'est pas là et n'est pas représentée. Qui est pour ? 15 votes pour. La délibération suivante, c'est Madame Charlet qui va la présenter.

Madame Charlet :

Ça concerne l'école de musique. Fixation de la rémunération pour le jury d'examen, c'est du classique. Je voulais apporter une petite modification, puisque les 20,20 euros, ce sont des indices du 1er mai 2023. C'est euros de l'heure, je précise. C'est au 1er mai 2023. Le nouvel indice qui est paru le 1er juillet sera de 20,90 euros de l'heure pour le 1er juillet.

Monsieur le Président :

On modifiera la délibération en conséquence, en mettant 20,90 euros pour les jurys qui se sont passés après le 1er juillet.

Madame Charlet :

C'est la vacation des membres du jury.

Monsieur le Président :

Pas de remarques particulières ? On passe au vote, qui est contre ?

Monsieur Mascarte :

Vous allez la modifier ?

Monsieur le Président :

Oui, on va la modifier, en précisant au 1er juillet. Il y a peut-être eu des jurys avant le 1er juillet et d'autres après, on mettra les deux. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Du coup, il y a peut-être des gens qui ne doivent pas prendre part au vote ?

Monsieur le Président :

Les membres du jury, je ne suis pas sûr, parce que c'est l'Harmonie, c'est les professeurs, etc. Je ne pense pas que Monsieur Mascarte soient membres du jury.

Monsieur Mascarte :

De toute façon, dans le fonctionnement, ça concerne l'école de musique et non pas l'Harmonie.

Monsieur le Président :

On recommence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Délibération suivante, également Madame Charlet.

Madame Charlet :

Ça concerne un emploi permanent pour Malbuisson. C'est une personne qu'on payait en CDD, donc on régularise. C'est une personne qui est payée cinq heures par mois. En fait, c'est pour faire la visite du site, c'est pour ça que ce n'est pas énorme. C'est une heure quinze par semaine en fonction du temps, pour l'hiver, par exemple, pour voir s'il n'y a pas de problème majeur, il fait le tour du bâtiment. Là, on crée un contrat qui est reconductible pour une durée de trois ans et qui fait la vérification, la délibération le précise, et ne pouvant excéder 6 ans.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Je ne comprends pas bien quand vous dites que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel alors que vous vous basez sur l'article 332-8-5 qui ne parle que des contractuels. On est bien sur un emploi contractuel ?

Monsieur le Président :

Il me semble qu'on veut pouvoir le proposer à quelqu'un qui est déjà en poste dans une collectivité là-bas, donc il doit avoir le statut de fonctionnaire. Peut-être que c'est pour qu'on puisse ouvrir sur une activité accessoire. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

Madame Poulain :

Je ne comprends pas, ce monsieur, c'est un contrat en CDD ou c'est un titulaire de la fonction publique d'une autre administration ?

Monsieur le Président :

Pour moi, c'est un fonctionnaire d'une autre administration. Il est fonctionnaire.

Madame Poulain :

Pourquoi est-ce qu'on ouvre un poste, pour le mettre à disposition ?

Monsieur le Président :

C'est sa commune d'origine qui prend une délibération d'activité accessoire, que nous, on va l'embaucher pour cinq heures par mois. Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

J'avais plutôt une question technique. Il y aura un document sur lequel ça sera tracé ? Il ouvre les portes, il va regarder la chaudière, ce sera un truc qui sera bien tracé ?

Madame Charlet :

Il y a un relevé.

Monsieur Zaïr :

D'accord. Donc il va être en connexion directe avec les gens du service technique pour faire ça. C'est important ça.

Monsieur le Président :

Je peux vous donner quelques éléments: responsabilité d'un jeu de clé du bâtiment, coordination avec les entreprises locales susceptibles d'intervenir dans les périodes de non-occupation du bâtiment, tour du bâtiment et vérification des fermetures, vérification du fonctionnement de la chaudière, hausse et baisse du chauffage en fonction des arrivées et départs des séjours, vérification de la cuve à fioul, commande et remplissage éventuels, vérification et fonctionnement du courant en cas d'orage et grosses chutes de neige,

vérification et fonctionnement des pompes de relevage en cas d'orage, notamment dans la cave, et suivi des réparations ou petits travaux lorsqu'il y a intervention d'entreprises en dehors des heures d'occupation. Il saura où joindre les différentes personnes concernées.
Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut le tracer. C'est-à-dire avec des signatures, comme ça vous êtes tranquille parce qu'en cas d'accident ou quoi que ce soit, l'assurance va se servir de ça.

Monsieur le Président :

On passe au vote sur cette délibération numéro 11, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Je laisse à nouveau la parole à Madame Charlet pour la suivante.

Madame Charlet :

C'est une modification concernant l'encadrement de l'accompagnement des enfants de la restauration scolaire. Il y a eu également un changement au niveau d'indices au 1er juillet. Je peux vous donner les fiches de carrière, vous les avez certainement. C'est juste pour modifier la fiche carrière en fonction des indices au 1er juillet.

Madame Poulain :

Qu'est-ce que vous modifiez sur la délibération ?

Madame Charlet :

C'est pour se baser sur un grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2e classe. Les indices de recrutement sont à 362, l'indice majoré et l'indice brut, 368. Et c'est avec la fiche de carrière.

Madame Poulain :

Ce n'est pas ce que vous écrivez dans la délibération qu'on a reçue. Pardon. Dans la délibération, vous indiquez : la fiche carrière au 1er mai 2023, traitement minimum garanti à l'indice majoré, 361, indice brut, 397. Ce qu'on n'a pas, c'est l'indice qui était appliqué à l'époque. Est-ce que vous avez cette donnée-là ?

Madame Charlet :

C'est bien les adjoints territoriaux d'animation pour la restauration scolaire ?

Madame Poulain :

Oui.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

J'en suis sûre, à plusieurs reprises les grilles changent. Par exemple, le 1er janvier il y avait eu aussi un changement donc on n'a pas eu de délibération. Ici, il y a un nouveau changement, tous ceux qui étaient à 353 sont passés à 361. Et en 2024, on aura la même chose. Par contre, je voudrais savoir, si on a des agents avec cet indice, est-ce qu'ils ont bien été augmentés au 1er mai ? Et au 1er janvier il y avait eu aussi un changement de grille, est-ce que tous ces agents ont bien été augmentés ? Est-ce que vous l'avez pris en compte dans le budget ? Parce que dans le budget, il y a beaucoup de changements et la valeur du point est passée au 1er juillet de 5907 à la place de 5804, donc je voudrais savoir si dans le budget, vous avez vu tout ça et l'augmentation de la valeur du point, ça fait 1,5% en plus. Et le SMIC change souvent.

Monsieur le Président :

Sur le budget, on avait un petit peu de marge là-dessus. On avait mis 6,3 millions – si j'ai dit pas de bêtises – dans le budget en masse salariale, donc ça doit passer même si on n'avait pas forcément la hausse au 1er juillet à l'époque. On ne la connaissait pas, elle est arrivée depuis. Donc on verra en cours d'année s'il y a besoin de modifier. Mais effectivement, c'est un changement de grille, a priori ce n'est même pas certain qu'il faille passer une délibération parce que ça pouvait être en automatique. Mais bon, on le passe ici et on demande de le faire en transparence. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Moi, il y a un truc que je n'ai pas compris. On me dit : il faut que les conseils municipaux aillent vite, mais on nous fait passer des délibérations qu'on n'a pas besoin de faire passer, parce que c'était une de mes remarques. Effectivement, l'application est réglementaire, elle s'applique systématiquement et d'office à tous les agents. Donc je ne comprends pas pourquoi on recueille l'avis du conseil municipal là-dessus. Pour gagner du temps je vais vous donner la solution, puisque la fiche carrière du centre de gestion 59 a été mise à jour effectivement au 1er juillet 2023, et normalement c'est l'indice majoré, 361, et l'indice brut, 367. Et surtout j'ai envie de vous dire, n'oubliez pas d'augmenter l'ensemble de l'indemnité des élus qui prennent aussi 1,5% avec l'augmentation du point d'indice.

Il faudrait le signaler au centre de gestion.

Il n'y avait même pas besoin qu'elle soit à l'ordre du jour.

Monsieur le Président :

Donc on ne la passe pas. C'est ça que je voulais vous dire.

Madame Poulain :

Du coup, qui fait perdre du temps à qui en fait ?

Monsieur le Président :

La délibération suivante, occupation du domaine public pour les commerçants Wazierois. C'est simplement pour acter – même si c'est le cas de fait, depuis 2021 on avait déjà délibéré, mais seulement pour 2021 –, de se mettre en conformité pour que sur 2023 les commerçants qui souhaitent, alors bien sûr il y a une signature de convention qui règle les modalités, mais qu'il y ait une délibération de principe général pour que l'occupation du domaine public puisse se faire gratuitement en 2023. Ça concerne aujourd'hui deux commerces qui le font place Jean-Jaurès. On a une autre demande, place Moché, donc c'est pour pouvoir le faire pour notamment la période estivale, évidemment. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Vous n'avez pas mentionné qu'il y avait une délibération qui était prise. Ça ne figurait pas dans les éléments qu'on a eus, donc on ne vous l'a pas demandée. Est-ce que vous l'avez ?

Monsieur le Président :

Vous étiez conseillère municipale à l'époque, mais je peux la retrouver, elle est dans mon ordinateur.

Je sais bien, vous l'êtes toujours, donc je ne comprends pas votre question.

Madame Poulain :

Attendez, vous changez des choses. Là, vous repassez un point, il y a peut-être des choses qui ont changé. Parce que normalement les modalités de la délibération devraient préciser comment est-ce qu'on peut utiliser la voie publique. Est-ce que la convention qui était faite à l'époque le précisait ou pas ? Sinon il faut le faire.

Monsieur le Président :

Ce que je viens de dire là, pour moi ce qu'on passe, c'est un principe de gratuité au mètre carré, zéro fois quelque chose ça fait zéro, mais après, la convention est validée avec chaque commerçant individuellement. La délibération 2021 parlait de la sortie du Covid et elle ne parlait que de l'année 2021. Depuis fin 2021, les commerces qui restaient sur la voie publique n'étaient pas cadrés juridiquement, donc on met les choses en ordre aujourd'hui de cette façon-là. C'est simplement d'acter la gratuité, après on signe les conventions cas par cas, il n'y a pas de changement. Les deux commerces de la place Jean-Jaurès, ils vont continuer comme ça sauf qu'on sera juridiquement corrects et puis on va développer sur celui de la place Moché. Madame Poulain et puis Monsieur Michon.

Madame Poulain :

C'est bien ce qui m'inquiète, c'est qu'encore une fois, c'est de la demande au cas par cas, sauf que vous le citez vous-même, l'article 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. La délibération, elle doit préciser les dispositifs de végétalisation pouvant bénéficier d'autorisation d'occupation temporaire, la durée pour laquelle les autorisations sont délivrées et le cas échéant, les règles à respecter en matière d'occupation du domaine. Je pense que si on veut être tout à fait transparent, il faut savoir qui a droit à

quoi. Un exemple tout bête, est-ce que si Pizza Délice vous demande de condamner les places de parking pour utiliser la voie publique, vous allez lui accorder de la même façon ? Oui, non, pourquoi ? Il faut que ces règles soient clarifiées. Je ne vous demande pas de réponses, et ce n'est pas une demande du commerçant, je le précise aussi.

Monsieur le Président :

Ce qui nous manque à Waziers, et il faut le faire, c'est un règlement des voiries qui permette d'avoir tous ces détails là-dessus. Un jour ou l'autre, il faudra qu'on le présente au conseil municipal, qu'on travaille là-dessus. Encore une fois, si vous n'êtes pas d'accord, on ne le vote pas, et on est dans un flou juridique par rapport aux commerçants qui sont aujourd'hui soit de fait dessus, soit qui le demandent. Mais là, c'est au cas par cas, en fonction des demandes, en fonction de si ça gêne la circulation, si c'est dangereux pour les clients. D'ailleurs, à certains endroits, ça peut être dangereux s'il n'y a pas de dispositif de sécurité qui est mis en place. Monsieur Michon, et après Monsieur Bachiri.

Monsieur Michon :

Tout simplement, c'était pour aller dans le même sens. Vous parlez de convention avec les commerçants, mais elle est de quelle nature cette convention ? On ne l'a pas. On ne l'a pas, cette convention.

Monsieur le Président :

Il faut voir l'aspect. Il y a plein de documents qui sont de gré à gré entre le maire et un tiers, là, la délibération, elle cadre le tarif, et après, la convention, elle sera fixée entre chaque commerçant. Mais je suis d'accord avec vous qu'il manque un règlement de voirie général qui donne des règles générales. C'est un des chantiers sur lequel on doit travailler. Monsieur Bachiri.

Madame Poulain :

Si vous me le permettez, je vous rappelle l'article que vous citez vous-même dans la délibération qui impose qu'il y ait un cadre qui soit fixé.

Monsieur le Président :

Vous ne votez pas cette délibération ?

Madame Poulain :

Je ne sais pas. Je vous demande quelles réponses vous apportez.

Monsieur Ferenz :

Je vais intervenir. En fait, le cadre, c'est simplement cette convention. Cette convention qui, effectivement, cadre l'emplacement avec les études, soit de danger, soit de mise à disposition de circulation, soit de mode de parking. Cette convention, elle est faite au cas par cas puisque chaque commerçant a un environnement complètement différent. L'étude est portée lorsque l'on étudie l'implantation du commerçant et de ses besoins.

Et le cadrage, il est fait au travers de cette convention.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

C'est quand même vous qui écrivez des documents, c'est vous qui arrivez avec des articles, et à un moment donné, on a quand même le sentiment que vous mettez l'article, mais vous n'allez pas lire le corps de l'article. Sur la gratuité de l'espace, on est à l'initiative, c'était d'ailleurs Monsieur Cinquemani qui l'avait mis en place. Donc je pense que d'abord, il faut rendre à César ce qui appartient à César, c'était Monsieur Cinquemani qui l'avait mis en place. Aujourd'hui, vous voulez mettre quelque chose de façon gratuite, on est plutôt à l'aise avec ça, mais c'est vous qui avez dit de faire toujours attention à ne pas créer un précédent. Si on donne quelque chose à l'un et qu'on ne le donne pas à l'autre, on est bien en train de construire un précédent. On n'est pas opposés à la délibération en tant que telle. Faire du commerce dans la ville, la rendre attractive, on est tous d'accord, on est favorables à ça, il n'y a aucune difficulté. C'est juste que les deux commerces dont on parle, ils sont sur la place Jean-Jaurès, je pense que ça crée de l'activité, et c'est très bien comme ça. Sauf qu'à un moment donné, regardez, si demain, on va prendre le petit commerce à côté, qui demain viendrait mettre des tables à l'extérieur, pourquoi on pourrait l'en empêcher ? Et pourtant, il viendrait consommer tout le trottoir. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est qu'à un moment donné, la sécurité va nous embarquer. Il y a des choses qu'on pourra faire à des endroits, il y a des choses qu'on ne pourra pas faire à d'autres. La place Moché est un bon exemple, c'est qu'il y a des places de parking à cet endroit-là. Pour autant, très bien balisées et très bien visibles. On pourrait tout à fait, de façon momentanée, comme Douai le fait, créer cet espace-là pour que pendant juillet, août, il puisse faire du commerce. Mais là, comme c'est cadré, là, comme c'est écrit, d'autant plus, c'est la même remarque que je voulais faire que Monsieur Michon a faite, c'est que vous parlez d'une convention dont nous, on n'a pas connaissance. Mais dès lors où vous passez une délibération, vous êtes tenu de donner tous les documents qui vont bien pour qu'on puisse quand même en prendre connaissance.

Monsieur le Président :

C'est un peu un dialogue de sourds. Ce que je vous dis, là, on se met d'accord en conseil municipal qu'on le fait gratuitement, et après, c'est ce que vient de dire Monsieur Ferez, on regarde au cas par cas si ça va créer... Faire une règle qui correspond à tout le monde, mais parfaitement dans tous les cas, on ne va pas arriver. Donc, on regarde de gré à gré avec le service urbanisme, avec l'adjoint de l'urbanisme, avec l'adjoint aux travaux, si c'est faisable, si ça ne coûte pas cher, s'il y a un aménagement qui peut faire. Et puis moi, en tant que maire, j'arbitre derrière si la convention est signable. Après, vous aurez l'information des conventions qui auront été signées avec les uns et les autres et les règles qu'on a établies. Voilà.

Madame Poulain :

S'il vous plaît, quand ça ?

Monsieur le Président :

Quand elles seront signées.

Madame Poulain :

C'est-à-dire qu'à chaque fois que vous allez signer une délibération, vous vous engagez à nous envoyer une copie ?

Monsieur le Président :

Oui, vous pourrez vous dire qu'il y a une convention, il y a un commerce qui s'est installé. Vous voulez la consulter ? Vous viendrez la consulter.

Madame Poulain :

Je prends acte que dès qu'une convention sera signée avec un commerçant, vous allez nous la transmettre d'office.

Monsieur le Président :

Mais on ne peut pas la faire d'avance .

Madame Poulain :

D'accord, si c'est bien acté au PV, ça me va, ça permettra de savoir qui fait la demande. Par contre, dans la communication, je vais quand même ajouter que, parce que vous mettez un petit considérant qui m'a fait un peu sourire : "considérant l'impact économique significatif subi dernièrement par les commerçants locaux". Je voudrais quand même rappeler que vous n'y êtes pas étranger. Notamment, vous avez fait passer l'augmentation de la TLPE, alors qu'on vous avait demandé de la temporiser, sans parler du chèque Coup de pouce. Mais on va prendre nos bâtons de pèlerin et on va aller voir l'ensemble des commerçants, cet été, je vous le dis, et on va rétablir un peu la vérité, notamment sur le chèque Coup de pouce. En même temps, on passera l'information de la possibilité d'ouvrir de la gratuité de l'occupation du domaine public pour eux et de la possibilité de s'installer en faisant une demande de convention. Si vous vous engagez à nous la transmettre dès qu'il y a une convention qui est signée, la copie de la convention, personnellement, ça nous va très bien.

Monsieur le Président :

On passe au vote sur cette gratuité. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Je ne vais pas épuiser mes cinq minutes. Deux mots pour dire que jusqu'à maintenant, on n'a jamais fait payer les commerçants sur l'utilisation du domaine public. Exceptionnellement, on avait mis des tarifs uniquement pour les grands camions qui

venaient en déballage sur un certain nombre d'endroits. C'est tout. Mais jamais on a fait payer d'emplacements pour l'occupation du domaine public. Je pense quand même, vous y réfléchirez, qu'il pourrait exister une convention cadre qui dise un certain nombre de choses par rapport à la loi, parce que vous allez signer des conventions, à mon avis, qui seront attaquables. Par exemple, vous en êtes très friand, si les trottoirs ne respectent pas telle ou telle chose, ou la limite avec la voirie, il pourrait y avoir quand même une convention cadre, quitte à l'adapter après à chaque commerce, pour que chacun puisse savoir à quoi s'en tenir. Il y a l'occupation permanente du domaine public et il y a l'occupation temporaire, comme vous le dites, une occupation temporaire qui peut avoir un autre contenu que l'occupation permanente.

Monsieur le Président :

Enregistré. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je passe la parole à Monsieur Moreaux pour la suivante.

Monsieur Moreaux :

Le projet de délibération numéro 14 concerne l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché d'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales, des bassins et des ouvrages annexes. Déjà, bien entendu, Douaisis Agglo s'en occupe, mais il s'avère que nous avons, nous aussi, des ouvrages annexes tels que les fosses sceptiques pour entretien et curage, à la charge de la commune. En application de l'article L 2113-7 du Code de la commande publique, la présente convention a projet la constitution d'un groupement de commandes et l'établissement de modalités de fonctionnement du groupement de commandes entre les partenaires précités pour l'achat des prestations suivantes : entretien des réseaux d'eaux usées et pluviale, des bassins et ouvrages annexes. Cette convention vise à permettre une mutualisation des procédures de passation du marché public, afin que nous ayons un tarif plus avantageux.

Monsieur le Président :

Pas de remarques ? On passe au vote là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Le point suivant, c'est la rationalisation de la régie. Je passe la parole à Madame Charlet à nouveau.

Madame Charlet :

La rationalisation de la régie des recettes, œuvres sociales et changement de dénomination, c'est tout simplement de retirer la sortie des aînés de cette régie et d'adapter l'intitulé de la régie auquel il est attaché, c'est-à-dire affaires scolaires et jeunesse, tout simplement.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Cette délibération a pour objet surtout de retirer la vente des tickets restaurant à Scolarest, puisque cette régie va reprendre la vente des tickets restaurant pour nos écoles et plus Scolarest. Est-ce qu'on s'est intéressé à cette dame pour qu'elle retrouve du travail ? Si elle a du travail, si elle a été reprise ? Et ça a fait l'objet d'une étude financière ? Puisque ça veut dire que c'est une charge de travail qui va revenir à des employés municipaux.

Monsieur le Président :

Cette délibération ne sert pas à ça. Vous profitez de l'occasion pour parler de ce sujet-là. Mais effectivement, on est en discussion et négociation avec Scolarest pour l'année prochaine, qui est notre prestataire pour la restauration scolaire. On va reparler tout à l'heure des tarifs de la cantine et on est en train d'adopter en effet un logiciel qui s'appelle MyPerischool, sur lequel on va communiquer auprès des parents, qui va permettre la régie directement au niveau de la commune. Sur l'étude, sur le travail avec le prestataire, c'est quelque chose qu'on discute avec Scolarest et on est encore en cours de négociation parce que les tarifs des matières premières et des repas, on avait eu une baisse il y a deux ans, qui nous avait un peu surpris et avait été passée en conseil municipal sur les repas. Là, on s'oriente vers une hausse et vous serez informés, ça passera en conseil municipal en septembre sur le montant et le travail de régie qui a été fait directement et qui va être du coup fortement simplifié, automatisé par l'application dont on parlera tout à l'heure sur les tarifs de la cantine, ce qui va permettre d'éponger une partie de la hausse des matières premières et des tarifs que le prestataire va nous répercuter. Mais ce n'est pas l'objet de sa délibération. Ici, c'est vraiment le changement de nom et puis bouger, c'était plutôt retirer la sortie des aînés. Je pensais que vous alliez poser la question là-dessus, ça va être géré plutôt du côté CCAS, sur la régie du CCAS, dorénavant. D'autres remarques ?

Monsieur Michon :

Mais la vente des tickets restaurant en fait bien partie.

Monsieur le Président :

Oui, bien sûr, mais qui peut le plus peut le moins.

Monsieur Michon :

Je ne me trompe pas.

Monsieur le Président :

On passe au vote là-dessus. Qui est contre cette rationalisation et ce changement de dénomination ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. La suivante, je passe la parole à Monsieur Dogimont ou Madame Margonelli, je ne sais plus.

Madame Margonelli :

La délibération suivante porte sur la participation financière des familles pour les classes de découverte. Il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer comme suit, selon le quotient familial CAF, la participation journalière des familles. Les différentes tranches vont apparaître à l'écran. Merci. La dégressivité appliquée au deuxième enfant est à la hauteur de 25 % du prix initial. Les tarifs wazierois seront appliqués aux enfants extérieurs inscrits en classe Ulis. Une majoration sera appliquée pour les enfants scolarisés dans nos écoles, mais résidant à l'extérieur : une majoration de 130 euros pour les Douaisiens et de 30% pour les autres communes.

Monsieur le Président :

Mme Parnetzki ?

Mme Parnetzki :

Sauf erreur de ma part, je vois une diminution intéressante pour la plus basse tranche et une création d'une tranche supplémentaire, celle de plus de 571. Par contre, je me pose la question : de 270,01 à 270,99 que payent les gens ? Si j'ai 270,50, je me situe où ?

Monsieur le Président :

Effectivement, on va arrondir la dernière partie des tranches à chaque fois à 0,99 au lieu de 0,0. Bien vu sur l'aspect mathématique. Je donne l'explication de 0 à 270,99, de 271 à 370,99, jusqu'au bout.

Madame Parnetzki :

Une autre question : pour les Douaisiens, si c'est 10 euros pour 14 jours, ça fait 140 plus 130 euros, ça fait 270. Pour les autres communes, c'est 10 fois 14, c'est normal, 140, plus 30 %. Si je calcule les 30 %, ça ferait 182. Est-ce que vous pouvez me le confirmer ? Il vaut mieux habiter dans une autre commune qu'à Douai. Je voudrais qu'on m'explique.

Monsieur Dogimont :

On va l'expliquer. Il y a une convention avec Douai qui permet d'avoir 130 euros remis aux familles douaisiennes sur la participation financière. C'est pour mettre une équité, justement, sur les villes extérieures. Si on mettait plus de 30%, on se retrouverait avec des familles qui allaient payer beaucoup moins que les propres familles wazierois, ce qui ne serait pas juste.

Madame Parnetzki :

Est-ce que ces papiers peuvent être un peu plus explicites ? Étant donné qu'on ne va pas aux commissions, je vais le redire, comment voulez-vous qu'on comprenne ? Et je suis

friande des calculs parce que je suis comptable. En plus, je travaille au niveau de la paie. Donc, vous voyez, je n'ai pas que des qualités.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Une toute petite remarque. Je confirme bien que le premier adjoint est Monsieur Dogimont.

Monsieur le Président :

Pourquoi dites-vous cela ? Les affaires scolaires et la jeunesse, vous savez qu'il co-préside beaucoup de sujets avec Mme Margonelli. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ? L'explication a été donnée. Je pense que c'est important d'insister sur le partenariat qu'on a avec Douai sur le groupe scolaire de Notre-Dame, où on veut aussi, comme il y a beaucoup d'enfants douaisiens, que la ville de Douai redonne 130 euros aux familles douaisiennes. Comme ça, les enfants vont tous payer le même prix, qu'ils soient douaisiens ou wazierois, ce qui est quelque chose d'important dans la collaboration qu'on a avec la ville de Douai, notamment au quotidien, sur le fonctionnement de l'école et sur l'investissement, on reviendra y tout à l'heure.

Madame Parnetzki :

Je n'ai toujours pas eu ma réponse sur les 30% pour les autres. Il faut rectifier quand même, par rapport aux paroles, Monsieur le Maire. Les villes extérieures paient quand même 30 %. C'est juste pour remettre de l'équité, c'est-à-dire que les Wazierois, étant donné qu'il n'y avait pas de tranches sur tout ce qui était tarif extérieur, pour... Comment ?

(inaudible)

Monsieur Dogimont :

Oui, mais c'était vraiment un peu plus du double pour certaines tranches. C'était de mémoire 457 euros pour un enfant qui partait d'une ville extérieure. C'est pour établir au niveau social une équité sur les tranches de sorte que les extérieurs bénéficient aussi de tranches, ce qui est beaucoup plus équitable. Comme ce sont des villes extérieures, il y a 30 % de supplément sur le prix pour un Wazierois.

Monsieur le Président :

En synthèse, pour les personnes avec le quotient CAF le plus bas, il y a une baisse du tarif. Il y a une équité totale avec les enfants de Douai puisqu'ils s'y retrouvent avec la dotation que la ville de Douai leur redonne. Et pour les extérieurs qui ne sont pas douaisiens et viennent dans nos écoles, avant ils payaient le double d'un tarif wazierois. Là, ils ne sont qu'à 30 % au-dessus. Les copains et les copines qui vont en classe de découverte ne vont pas avoir cet argument de dire : "J'habite Lallaing et, pour une raison ou pour une autre, je suis scolarisé à Waziers et je ne peux pas partir en classe de découverte parce que c'est

vraiment très cher." On fait un effort aussi pour qu'il y ait une cohésion dans la classe, même si c'est en faveur de certains habitants des communes aux alentours. Mais, de toute façon, on a fait une baisse de prix pour les Wazierois. Donc, tout le monde s'y retrouve. D'autres remarques avant de passer au vote ? Non ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Vous avez amené une explication. Prenez dans le tableau la somme que vous voulez et expliquez-moi en quoi les 130 euros que les Douaisiens vont payer en plus par rapport à ceux qui vont payer 30 % pour les autres communes, on va retomber sur le même prix.

Monsieur le Président :

Non, on ne va pas tomber sur le même prix.

Madame Poulain :

Nous, on est bêtes, mais est-ce que vous pouvez nous prendre un exemple et faire un calcul ?

Monsieur le Président :

Imaginons que c'est 15 jours, la première tranche, les Wazierois vont payer 150 euros, 10 jours x 10 euros. Après, vous me corrigez, mais je tente. 150 euros, une famille wazieroise va payer ce prix-là. Une famille douaisienne va payer 150 + 130. Elle va payer, au départ, quand elle va venir s'inscrire ici en mairie 280 euros. Mais elle va avoir un virement de la ville de Douai de 130 euros. Au final, elle va se retrouver à avoir payé 150 euros, comme un Wazierois. Un enfant de Lallaing qui...

Monsieur Bachiri :

Mais il faut quand même qu'il débourse les 280?

Monsieur le Président :

Il faut qu'il les avance, c'est la règle. Avec Douai, on essaie d'aller très vite pour que ça puisse se faire rapidement, pour qu'il ait un remboursement rapide.

Monsieur Bachiri :

C'est là où je ne comprends pas.

Monsieur le Président :

La délibération de Douai le permet aujourd'hui. Effectivement, il y aurait peut-être une autre façon de faire. On pourrait y travailler les années qui viennent. Là, c'est opérationnel tout de suite.

Monsieur Bachiri :

L'intervention que j'ai envie de faire, c'est de vous dire, en réalité, que c'est quand même la famille qui va faire l'avance de la somme et que la collectivité aurait pu le faire.

Monsieur Dogimont :

C'est une demande qui est en cours avec Douai pour que ce soit remis directement chez nous. Mais on n'a pas encore, à ce jour la confirmation de Douai pour pouvoir le faire. Après, pour la ville de Douai, c'est important que la famille douaisienne se rende compte que c'est la ville de Douai qui lui verse les 130 euros de différence.

Monsieur Bachiri :

J'entends le fait que Douai puisse avoir une action sur les siens. Et pour les 30 %, allez-y, continuez le raisonnement.

Monsieur le Président :

Pour un enfant de Lallaing, c'est les 150 euros pour un Wazierois avec 30 % de plus. Donc, il va payer 195 euros, alors qu'avant il payait 300 euros puisqu'on doublait le tarif extérieur. C'était le double du tarif wazierois.

Monsieur Bachiri :

Si maintenant, je viens à résumer sur l'idée même que nous sommes dans la même Agglo...

Non, il y a des débats à l'Agglo pour ça. Madame Charlet est présente, elle entend ce qu'il se dit. C'est qu'à un moment donné, on fait en sorte qu'il n'y ait pas d'écart entre les collectivités. Si, à un moment donné, on commence à dégainer comme ça, c'est soit on demande aux autres de s'aligner par rapport à Douai, soit on s'aligne et on fait en sorte que tout le monde puisse payer la même somme. Puisque les enfants de Douai qui viennent dans nos classes, on pourrait même comprendre à la limite qu'ils payent le même prix puisque finalement, grâce à eux, nos classes ne ferment pas. On s'y retrouve aussi dans l'autre sens, d'accord ? Puisque de par les élèves qui viennent à Douai, nos classes sont remplies, donc on garde les classes. Finalement, on serait dans le gagnant-gagnant. Mais pour les autres communes, les 30 % que vous y mettez, ça fait 195. Donc, à un moment donné, il n'y a pas d'équité là.

Monsieur le Président :

Les autres années, quand c'était le double, vous ne faisiez pas de remarques là-dessus.

Monsieur Bachiri :

D'abord, il aurait fallu venir parce que je vous avais dit que ça coûtait trop cher.

Monsieur Dogimont :

On invite aussi les parents qui souhaitent venir à Waziers et à s'y installer, dans ce cas-là. Il y a aussi un moment où il faut que le Wazierois puisse se sentir bien dans sa ville et qu'il ait quelques avantages par rapport à celui qui est dans la ville voisine.

Je suis d'accord au niveau de l'Agglo. Mais dans ce cas-là, dès que d'autres villes feront la même chose pour un Wazierois, on pourra regarder sans aucun problème. Si elles prennent le même principe, ça sera avec plaisir qu'on ait le même tarif qu'elles.

Monsieur Bachiri :

Je vous ai toujours dit et j'ai toujours pris le cas de mes enfants : ils font des activités sportives à l'extérieur et payent toujours plus que les autres. Je n'ai pas de problème avec ça. C'est juste l'explication que vous donnez de l'enfant qui est dans la même classe. Si l'enfant de Lallaing est dans la même classe, ne mettez pas d'injustice là-dedans. C'est ça que je veux dire. On ne parle pas de Lallaing, on va parler par exemple de Sin-le-Noble.

Monsieur Dogimont :

On parle par rapport aux années précédentes, où à la place de payer les 190, c'était 457 euros, le tarif extérieur. Vraiment, on a fait un sacré effort par rapport à ça.

Monsieur Bachiri :

Tant mieux ! Mais ce que je veux dire, ce n'est pas ça, c'est que les enfants de Douai ou de Sin-le-Noble sont concernés par ce qu'on dit. Il y a combien d'enfants de Sin-le-Noble qui viennent à Waziers à l'école ?

Monsieur le Président :

C'est ce que j'allais vous dire. Je pense qu'il faut avoir une discussion parce qu'on ne parle peut-être pas de beaucoup d'enfants. Il y a beaucoup de Douaisiens. Donc, on va avoir une discussion avec les villes des alentours pour savoir si elles font le même genre de participation que Douai. On sait que Douai a une délibération qui permet les 130 euros. Donc, on s'aligne là-dessus.

Monsieur Bachiri :

On tombe d'accord.

Monsieur le Président :

On est OK. Monsieur Michon ? Et après on passe au vote.

Monsieur Michon :

J'ai attendu sagement. De tout temps, quand il y avait des difficultés de paiement d'élèves extérieurs à la ville par rapport à la situation de la famille, on est toujours intervenu auprès des maires concernés et on a toujours trouvé des solutions pour que les enfants puissent partir et ne restent pas en rade. En ce qui concerne Douai, il y a une réciprocité avec Douai, de toute façon. Quand on a un enfant de Waziers qui part en classe de neige ou en classe transplantée avec Douai, nous donnons à la famille une participation financière identique à celle que Douai donne aux enfants douaisiens venant en classe à Waziers. Mais par rapport à Douai, si on voulait simplifier pour que l'enfant ne paye pas d'avance, il y avait une solution très simple. On a une convention concernant les écoles Notre-Dame avec Douai, où il y a

tous les calculs dedans. Il suffisait de rajouter une ligne à cette convention pour qu'il y ait un calcul sur les enfants qui partaient en classe de neige et demander que Douai paye à ce moment-là la participation nominative dans cette convention. C'était possible. Mais Douai comme nous, on a toujours souhaité pouvoir s'adresser à la famille pour lui montrer qu'on participait financièrement. Mais c'est vrai qu'on peut le faire par un simple courrier.

Monsieur le Président :

C'est ce que j'allais dire sur l'argument politique, que la famille comprenne bien que la ville de Douai l'aide d'un côté et que la ville de Waziers l'aide de l'autre. Ce qui compte, c'est ça. Après les flux financiers, on pourra peut-être les faire d'une façon plus optimisée à l'avenir. On passe au vote là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je laisse toujours la parole à mes collègues sur le tarif de la cantine.

Madame Margonelli :

Monsieur le Maire confirme à l'Assemblée que l'État a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines. Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette aide financière de l'État est attribuée à condition que les tarifs soient basés sur trois tranches et que le prix du repas de la première tranche soit inférieur ou égal à 1 euro. Tout repas inférieur ou égal à 1 euro, selon conditions de ressources, sera subventionné partiellement par l'État à la Commune à hauteur de 3 euros par jour. Afin de garantir l'accès à la cantine à un plus grand nombre, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer une nouvelle tarification des repas dégressive, adaptée aux revenus des familles et à compter de la rentrée scolaire 2023 - 2024. Le calcul du prix se fait sur la base du quotient familial CAF. Les tranches s'affichent. Donc, les enfants dont les parents n'habitent pas la Commune hors Ulis paieront 3,10 euros pour les maternelles et 4,20 euros pour les élémentaires. Les enfants des agents communaux résidant à l'extérieur paieront le tarif wazierois. Les agents communaux et les conjoints, 3 euros. Les enseignants et les élus municipaux, 4,75 euros. Une majoration de 2 euros par repas sera appliquée à tout enfant présent à la restauration scolaire et non pointé préalablement sur le portail d'inscription.

Monsieur le Président :

Des remarques ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, deux types de remarque. La première, pour éclaircir un peu notre compréhension, ça veut dire que quelqu'un qui ne paiera pas ses repas par le portail de la Mairie sera majoré de 2 euros ? Ça pose un problème, parce que tout le monde ne manie pas... C'est le premier problème. Le second problème, c'est qu'effectivement, auparavant, avec la DSP, nous avions chaque année un rapport de la DSP qui nous permettait d'avoir toute une série d'informations sur le fonctionnement de notre restauration scolaire. Or, depuis le temps qu'on est passés en marché public, on n'a plus du tout cela. Nous demandons, nous, qu'on revienne chaque année, au mois de septembre ou au mois d'octobre, avec un rapport du style DSP pour dire le nombre de repas qu'on a fait, ça concerne qui, quoi, comment, il y a combien de repas à 1 euro, combien de repas à 1,50 euros, etc. Qu'on ait un minimum

d'informations, puisque depuis 2020, nous n'avons aucune information sur le fonctionnement de la restauration scolaire.

Monsieur Dogimont :

Juste une petite intervention pour reprendre sur votre intervention. Il y aura une aide qui sera faite, bien sûr, à l'accueil pour les personnes qui auraient des difficultés au niveau de l'outil informatique pour l'application. Puis, concernant cette application, c'est vrai que maintenant, par rapport à l'ancienne, MyPérischool, dans les premiers retours qu'on a, rien que les employés qui l'ont utilisé, ils disent vraiment qu'on est passés de la 2 CV à une Ferrari. C'est vraiment très bien conçu. On a une belle présentation. Et franchement, très bien. Mais je veux comprendre sur les personnes qui sont moins à l'aise sur l'informatique : il y a un accompagnement qui sera fait, en tout cas, c'est prévu, à l'accueil de la Mairie. Merci.

Monsieur Michon :

Merci de vos précisions, Monsieur le Premier adjoint.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, ça vous amuse ? Ça vous amuse ? Ça sert à quoi ?

Monsieur Michon:

Monsieur le Maire, je m'excuse, mais pendant des années, vous m'avez appelé Monsieur l'adjoint aux Finances. Donc, j'ai appris beaucoup de vous quand vous étiez dans l'opposition. Et je vais revenir tout à l'heure, vous parliez des commissions. On a exactement la même attitude que vous aviez quand vous étiez dans l'opposition. Et vous ne nous avez pas aidés à changer d'attitude.

Monsieur le Président :

Mais j'étais bête et jeune. C'est quoi, votre excuse aujourd'hui ?

Monsieur Michon:

Moi, je suis bête et vieux. Donc, c'est encore pire.

Monsieur Bachiri :

Je pense que vous ne partirez jamais en vacances à deux. On était prêts à payer un petit billet, mais ça ne va pas le faire. Sérieusement.

Monsieur le Président :

Qui l'eut cru ? Il y en a qui ne l'auraient pas fait, mais qui aujourd'hui, le font. Donc, pourquoi pas ?

Monsieur Bachiri :

Après, faites une proposition à Monsieur le Maire honoraire Monsieur Michon. Peut-être qu'il vous répondra. Plus sérieusement, j'allais faire la remarque aussi concernant ces fameux 2 euros qui me posaient un problème, parce que finalement, celui qui ne pourrait pas user de l'outil facilement, c'est celui qui n'a déjà pas de chance. Si en plus, on lui met 2 euros, c'est la double peine. Donc, au-delà de la Mairie, est-ce qu'on ne peut pas plutôt agir à partir de l'école, pour avoir un feuillet qu'on distribue aux parents, à la rentrée septembre, par exemple, pour leur expliquer qu'il faut faire attention et que derrière... ? Comment ?

Madame Margonelli :

Il y a déjà eu un document distribué dans les écoles pour expliquer la démarche à suivre.

Monsieur Bachiri :

Depuis, moi, je ne suis plus en primaire.

Madame Margonelli :

Non, mais je le dis.

Monsieur Bachiri :

D'accord, OK. En tout cas, merci pour la réponse. Par contre, est-ce que de façon juste transitoire, on peut se dire que septembre, octobre, on n'y va pas et puis, derrière, si vous voulez l'appliquer, appliquez-le après, que les gens aient bien compris que derrière, il y aurait peut-être... ? On n'est pas à 2 euros près. On est capables de perdre 20 000 euros sur des défibrillateurs. On peut attendre 2 euros pour les enfants, quand même, non ?

Monsieur le Président :

Ce qui compte vraiment, c'est que les gens s'inscrivent. Donc, au départ, qu'il y ait l'application ou qu'il faille passer par les employés pour le signaler, c'est ça qui compte. C'est pour qu'on ait les bonnes quantités, que ça tourne bien au restaurant scolaire. Et effectivement, on ne va pas jouer les policiers dès le début là-dessus. Mais on veut vraiment, par contre, que ce soit la règle maintenant, qu'on s'inscrive. Ça sera valable pour la garderie aussi, qui va fonctionner avec le même principe. On s'inscrit à l'avance. On ne va pas refuser évidemment un enfant qui veut manger qui n'était pas inscrit, mais on rajoute un petit surcoût. On reste vraiment pas cher. Ça va arriver une fois ou deux fois, la personne, au lieu de payer 1 euro, elle paiera 3 euros. Mais on voulait quand même marquer le coup. Ce qui est fait, d'ailleurs, dans toutes les communes. Puis, finalement, on parle beaucoup de ce sujet-là, mais c'est important que vous en parliez, parce qu'effectivement, il faut faire passer le message aux parents, etc. Et la nouveauté, vraiment — parce que le tarif à 1 euro, ce n'est pas nouveau. Ça avait été délibéré déjà dans le mandat précédent, à l'unanimité —, le gros changement, c'est qu'on a élargi très fortement la tranche qui est éligible. Les parents payaient 1,50 euro ou 1,30 euro, ils vont passer à 1 euro. C'est 50 centimes tous les jours de gagné pour certaines personnes. C'est vraiment la nouveauté importante de cette délibération qui va s'appliquer à la rentrée. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Juste pour terminer là-dessus, qu'il faille y aller sur des choses comme ça pour le faire rentrer dans la tête des gens, on a des possibilités, oui, il faut le faire. Mais quand vous dites 2 euros qu'on ajoute à 1 euro, c'est 3 euros et ce n'est pas très cher, quand vous partez du principe que 3 euros, c'est 3 repas, ça fait beaucoup. Ça dépend de où on habite.

Monsieur le Président :

Les repas coûtent à peu près 9 à 10 euros à la Commune, pour donner un ordre d'idée. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui. Vous aurez un réajustement également à faire aux centimes.

Monsieur le Président :

Oui. Sur l'arrondi, effectivement, on peut dire que c'est de 1000,01 euros à... oui. On va faire comme ça.

Monsieur Mascarte :

Je me posais juste la question, excusez-moi : est-ce que les quotients CAF, ils sont avec des virgules à chaque fois ?

Monsieur Dogimont :

Pas forcément, oui.

Monsieur Mascarte :

C'est arrondi ? C'est un arrondi ?

Madame Poulain :

En fait, on est en commission, là. On n'est pas en conseil municipal. (Je me suis trompée, non ?)

Monsieur Dogimont :

Sur le logiciel, on ne peut pas mettre les virgules de toute façon. Le logiciel ne permet pas les virgules. Donc, il n'y aura pas de...

Monsieur le Président :

On arrondira à l'inférieur si ça pose souci. On arrondi à l'inférieur, OK. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur Bachiri :

On est d'accord pour dire que là, on vient de vivre un moment de commission.

Monsieur le Président :

On passe aux décisions directes, je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur Bachiri. Donc, les décisions directes que j'ai prises depuis le conseil municipal du 30 mai, en vertu de l'article L2122-22, forcément, la première décision directe 2023-025 auprès du groupe des conseillers municipaux Engagés pour Waziers, qui ont diffusé un tract en janvier 2023 en utilisant un slogan détourné de la Mairie, la Mairie se fait assister par maître Audegond — pardon, c'est une erreur de frappe dans le document. C'est maître Audegond — pour une assignation en contrefaçon de droit d'auteur et donc, d'approuver, j'ai approuvé la convention d'honoraires de maître Audegond, qui exerce à Lille, Boulevard de la Liberté, pour un montant de 2 760 euros hors taxes, soit 3 312 euros TTC. Ensuite, la reconduction d'un contrat d'assistance téléphonique avec Bodet Time & Sport pour 371 euros jusqu'au 31 mars 2024. La souscription d'un pack de maintenance pour les licences des écoles, donc Guironnet, Copernic et Gambetta, avec la société ltech Informatique & Technologies à Sainte-Catherine pour 223 euros hors taxes par licence et donc, vu le nombre de licences, ça fait 803,99 euros TTC. Ensuite, reconduire un contrat d'assurance Assistance autocar 0 km avec AXA Partners pour 535 euros hors taxes jusqu'au 31 décembre. Ensuite, le contrat de maintenance sur le mur d'escalade avec Altissimo SARL à Toulouse pour trois ans, cotisation annuelle de 1 090,44 euros TTC, avec une révision sur un indice qui est fourni. Ensuite, la décision 030 sur le logiciel pour la bibliothèque, Biblix Systèmes, avec une redevance annuelle, forfaitaire en tout cas, pour 2023 de 1547,74 euros, qui était renouvelable deux fois. La première fois, c'était au 1er janvier 2022. Ensuite, Berger-Levrault, qui est l'éditeur de logiciels qu'on utilise beaucoup en mairie pour beaucoup de services — RH, état civil, urbanisme, et j'en oublie sans doute, finances, bien sûr —, avec Berger-Levrault, qui est domicilié dans la ville de Labège, une année reconductible du 1er janvier 2023 à 31 décembre pour un montant de 4 212 euros TTC sur une première partie du contrat, sur un autre contrat à 3 001,96 euros TTC, un autre à 230,40 euros TTC, et enfin, 3 228,82 euros. Ce qui donne une redevance totale pour l'année 2023 de 10 674,02 euros TTC. Une autre décision directe par rapport à la même société Berger-Levrault, spécifiquement pour le logiciel pour le service cimetière, où là, on a 1 161,94 euros TTC. Ensuite, ces deux décisions directes sur des conventions sur deux campagnes de stérilisation des chats sur la commune de Waziers avec le Lapin des champs, l'installation communautaire qui est route de Cantin à Gœulzin. Donc, une signature avec monsieur Szymanski qui dirige cette association, l'association Cœurs en Nord à Waziers représentée par monsieur Cavril qui a mis à disposition un certain nombre de bénévoles, puis un montant annuel de cette convention qui est fixé à 5 000 euros maximum et qui correspondent aux frais vétérinaires. Enfin, encore du Berger-Levrault, la décision 035 pour la gamme Magnus — ça, c'est la partie Finances —, où on est sur une redevance annuelle de 4 462,31 euros TTC. Voilà pour les décisions directes. Monsieur Michon. Votre micro n'est pas ouvert et il n'y a pas de remarque sur les décisions directes ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, je vais quand même réagir sur le fait qu'on est attaqués en justice. Parce qu'en fait, si vous voulez, très brièvement, ce que je retiens là-dessus, c'est que sur l'intégralité de notre communication qui est quand même assez riche, ledit document fait 12 pages, déjà, vous n'attaquez que la forme, et pas le contenu, ce qui est intéressant. Et vous attaquez un tout petit logo de quelques centimètres. Mais on aura l'occasion de présenter aux juges nos

arguments juridiques, je n'ai aucune crainte là-dessus. Par contre, je souris parce que quand même, vous m'avez longtemps reproché d'être trop procédurière. Aujourd'hui, c'est vous qui attaquez en justice — quel grand mot ! — un groupe minoritaire sur un fait mineur. Et quand on parle d'engorgement de la justice aujourd'hui, je pense que les juges seront bien contents de voir votre dossier sur leur table. En plus, en plus de ça, vous dépensez l'argent des Wazierois pour essayer d'intimider un groupe minoritaire. Je ne dis pas d'opposition parce que je m'estime être force de proposition. Mais en tout cas, par votre action, sachez que vous renforcez notre détermination, parce que vous confirmez quelque part qu'on a raison. Puis, je terminerai juste sur une petite remarque, puisque vous faites preuve d'une rigueur admirable dans votre réquisition, à tel point qu'il y a des fautes d'orthographe même dans votre propre nom de famille. Vous savez, c'est un petit peu comme Tintin, il y avait Dupond D et Dupont T. Maintenant, on a Desmons S et Desmond D. J'espère que les juges auront le sens de l'humour.

Monsieur le Président :

Je ne fais pas de commentaire là-dessus puisque c'est en justice. Monsieur Bachiri. Ensuite, monsieur Michon.

Monsieur Bachiri :

Juste pour terminer. Bien sûr que je valide ce qu'Ophélie a fait comme déclaration, mais on est plutôt assez à l'aise. Deux remarques. Peut-être que jeudi soir, vous risquez de nous voir au feu d'artifice pour essayer de demander un euro à chaque habitant, pour essayer de payer quand même, malgré tout, c'est au cas où on était condamnés. Donc, ne soyez pas étonné de nous voir arriver avec quelque chose parce que nous, on n'a pas d'argent. Puis, j'espère que si vous êtes condamné, par contre, vos indemnités individuelles paieront la facture. Ça, je vous le demande. Je vous le dis aujourd'hui. On ira le dire aux Wazierois. Et surtout, avec un peu d'ironie, je vous l'accorde, maintenant que le bâtiment, il vous appartient, puisqu'on a passé la délibération tout à l'heure, vous n'allez quand même pas vous attaquer vous-même ! Parce que tout le monde va comprendre une chose, c'est que vous attaquez un document où il y a un petit, en gros, calicot, sur lequel il est repris dessus quelque chose qui est affiché à 100 mètres de la Mairie, où il y a 3 000 voitures par jour qui y passent, tout le monde s'arrête au stop, un calicot de 3 mètres par 1 mètre, et pour le coup, à qui vous ne demandez rien, vous n'attaquez pas. Peut-être que ça faisait beaucoup: attaquer et prendre leur local. Mais ça, vous irez expliquer aux juges, gentiment, que vous avez préféré attaquer Engagés pour Waziers. Et là-bas, nous, on va faire constater. Ça a été fait. D'ailleurs, même la Voix du Nord a fait un article avec ce calicot. Est-ce que vous allez attaquer la Voix du Nord aussi ? Enfin, ça va être compliqué tout ça. Ça commence un peu à ressembler, je ne sais pas où on va, mais une fois de plus, vous avez attaqué quelque chose. Nous, on aime bien ça. On va démontrer dans notre mémoire qu'on va construire et qu'on va ramener à l'avocat, on va être défendus par un avocat. Une seule question que je me pose quand même, malgré tout : on a un tribunal judiciaire à Douai et vous avez saisi le tribunal judiciaire de Lille.

Monsieur le Président :

Je ne ferai aucune réponse là-dessus. Il y a des éléments qui seront...

Monsieur Bachiri :

Ce qu'il suffit de se poser, c'est peut-être qu'on a... Non, mais.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr, vous avez une remarque ?

Monsieur Zaïr :

Moi, la remarque, elle est simple, quand même, parce qu'en tant que copieur, vous êtes le meilleur, quand même. Parce que quand on parle de journal et quand on parle des 91 voix, vous ne l'avez pas copié, ça, par hasard ? Vous n'étiez pas venu nous demander la légitimité des 91 voix ? Là, vous êtes en train de copier. Vous nous avez copiés sans scrupule et puis voilà. On parle de la cité éducative. En 2020, je vous envoie un e-mail en vous expliquant comment ça fonctionne, la cité éducative. Madame Margonelli n'en voulait pas, d'accord ? Karim fait le nécessaire pour l'avoir. Et maintenant, vous faites les kékés avec la cité éducative. Je suis obligé de vous envoyer l'e-mail que je vous ai envoyé en 2020 ?

Monsieur le Président :

Vous mélangez tout. Sur la cité éducative, on en a déjà parlé, ça ne s'est pas du tout passé comme ça.

Monsieur Zaïr :

Tous ceux qui sont là autour de la table, ils sont au courant de ça. Mais le problème, ils vont tous s'écraser, comme ce que je viens de dire tout à l'heure, quand on dit des choses.

Moi, je vais vous dire une chose, honnêtement : il y a des trucs qui me sortent un peu. Je n'arrive pas à comprendre votre logique là-dedans. Parce que là, du coup, vous entraînez tout le monde avec vous. Vous entraînez tout le monde avec vous.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Bachiri :

Juste dire, Monsieur Desmons, je vous dis aussi, faites attention maintenant à une chose, c'est que le Via Waziers, votre couleur est bien le bleu. L'association et le mélange de savoir pour choisir qui le rendait vert et jaune, je vous dis, Via Waziers, c'est bleu. Repartez avec vos couleurs initiales. Savoir pour choisir ne vous donne pas l'autorisation de continuer avec le mélange des genres, d'accord ? Vous voulez partir sur ce terrain-là ? Nous aussi, on prépare quelque chose. Allez-y.

Monsieur le Président :

Vraiment, je ne dirai rien de plus. Mais quand on communiquera là-dessus, le public et la presse pourront mieux comprendre. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Oui. On entame les questions orales ou quoi ?

Monsieur le Président :

Oui, je vais répondre aux questions. Il y a des questions écrites qui ont été posées par Engagés pour Waziers, mais je croyais qu'il y avait une autre remarque. Alors, oui, effectivement, il n'y a pas de questions écrites d'Agir pour Waziers. Donc, on va les prendre après. Je veux bien qu'on affiche les questions écrites d'Engagés pour Waziers. Normalement, elles sont sur le document. Il y en a une première sur les vagues de chaleur et les actions que la collectivité a prévu de mettre en place là-dessus. Donc, je vais commencer en laissant la parole à Monsieur Gambier.

Monsieur Gambier :

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Pour répondre à la question, je vais aborder en premier les actions réalisées.

Madame Poulain :

Excusez-moi, est-ce qu'il serait possible de reprendre la question, s'il vous plaît ? L'ensemble du Conseil municipal a l'information, mais on ne lit pas la question.

Monsieur le Président :

Je l'ai expliqué en synthèse. Bon, cette fois-ci, elles sont un peu plus courtes que d'habitude. Je vais la lire. "À l'école Duclos, en réponse aux sollicitations sur les températures élevées dans les salles, des feuilles de papier ont été posées sur les fenêtres. Dans le budget 2023, vous ne prévoyez des stores que pour l'école Guironnet. Rien n'est donc prévu pour sécuriser nos écoles ? Pour le pôle jeunesse qui va accueillir les ALSH, puis le relais petite enfance, tout comme pour nos écoles, mais aussi pour nos aînés, quelles sont les mesures prises par la Municipalité pour faire face aux vagues de chaleur ?"

Monsieur Gambier :

Je reprends. En actions réalisées, nous avons des relevés de température par les ATSEM trois fois par jour à l'école Duclos. Nous avons bien eu la pose de papier blanc en rouleau sur les fenêtres à l'école Duclos, Joliot-Curie et à la bibliothèque. Nous avons une commande de ventilateurs qui est en cours. On a, bien sûr, la mise à disposition d'eau à la demande aussi. Nous avons ajusté les horaires du service espaces verts, service nettoyage, pour les ATSEM. Les actions à venir à la rentrée, donc toujours les prises de température par les ATSEM dans l'ensemble des écoles maternelles et par le personnel d'entretien dans les écoles primaires. Prise des mesures de l'ensemble des fenêtres exposées dans les écoles et bâtiments municipaux pour étudier la pose de films, de rideaux ou de stores. Et ceci aussi pour budgétiser le coût et prioriser les bâtiments les plus chauds. Et pour terminer, nous avons un rappel qui sera fait sur les risques liés à la chaleur, avec des

recommandations sous la forme d'une note RH en lien avec l'assistant de prévention. Et concernant les aînés, je donne la parole à Madame Frasca.

Madame Frasca :

Pour la question, mais aussi pour nos aînés, comme tous les ans, nous appelons les personnes âgées une fois ou deux fois par semaine en fonction des chaleurs, pour bien prévenir : n'oubliez pas de boire, de rester à l'ombre, de fermer vos volets. Et actuellement, on a 70 appels toutes les semaines. Il y a 70 personnes qui sont appelées.

Monsieur Mascarte :

Une petite question pour Madame Frasca. Le samedi et dimanche, vous appelez également ?

Madame Frasca :

Samedi et dimanche, non, on n'appelle pas. J'ai regardé la météo, j'ai regardé sur 15 jours précédents. Moi, je regarde la météo sur mon téléphone. Regardez comme là, dimanche, ça va, il pleut, donc je pense que je ne vais pas les appeler dimanche.

Monsieur Mascarte :

Simplement pour vous dire qu'à une certaine époque, le samedi et le dimanche, on appelait quand même.

Madame Frasca :

Quand il y avait une canicule.

Monsieur Mascarte :

Les élus se passaient la liste des personnes à appeler.

Madame Frasca :

On l'a fait. On l'a fait. Là, il n'y a pas eu d'arrêt de la canicule. Vous dites bien des vagues de chaleur. Vague de chaleur, ce n'est pas une canicule. Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas une canicule. Je regarde la météo, dimanche, il pleut.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Parnetzki :

Excusez-moi, le téléphone est réouvert chez vous ?

Madame Frasca :

Non.

Madame Parnetzki :

Comment vous faites pour appeler les gens s'il n'y a pas de téléphone ? C'est écrit sur votre site. Vous prenez votre portable ?

Madame Frasca :

J'ai répondu à Mascarte.

Madame Parnetzki :

Monsieur Mascarte quand même, ça ne fait pas beau.

Madame Frasca :

J'ai répondu à Monsieur Mascarte, s'il y avait un problème, une canicule, c'est-à-dire un arrêté, là oui, j'appellerais mes collègues adjoints et conseillers pour les appeler.

Madame Parnetzki :

Vous venez de dire que vous téléphonez aux anciens. Vous écrivez sur le site qu'il n'y a pas de téléphone à la mairie, comment vous faites pour les appeler ?

Madame Frasca :

Excusez-moi, Madame Parnetzki, je n'avais pas très bien compris la question. Nous avons des portables qu'on a mis à la disposition des services. Et au service CCAS, nous avons deux portables. Donc la personne qui est chargée actuellement des aînés, elle a le portable, c'est un portable de service qu'on nous a remis des services RH. Excusez-moi, j'avais mal compris la question.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

J'ai aussi une question, c'est que suite aux problématiques avec le réseau Orange, on a aussi sans doute beaucoup de personnes âgées qui n'ont plus de ligne fixe et qui, elles, n'ont pas de portable, donc je me demande comment vous faites là pour vous enquérir de leur santé. Sinon, je vais juste souligner le point, et j'espère que vous allez le résoudre, parce qu'aujourd'hui rien n'est fait pour pallier cette problématique. Le deuxième point, c'est que je suis quand même au regret de constater qu'on a déjà alerté l'année dernière sur les canicules, les vagues de chaleur, qu'on a passé le budget en avril, qu'il y a zéro ligne pour le rafraîchissement de nos bâtiments, que là, vous êtes en train de nous dire qu'on prend des mesures pour mettre des films sur les fenêtres. Le souci ne date pas d'hier. D'ailleurs, à l'ancienne école Duclos qui vient d'être rénovée, il n'y a pas eu non plus de prise en compte de la chaleur qui a été faite. C'est bien, parce que l'hiver on n'aura plus froid, par contre l'été, je pense qu'il va faire très, très chaud dans le bâtiment. On avait déjà alerté là-dessus, notamment sur cet été, quelles sont les mesures qui vont être prises ? Vous avez fait des

commandes de ventilateurs, OK, je pense que les ventilateurs qui brassent de l'air chaud, ça ne rafraîchit pas les pièces. D'ailleurs, le gouvernement lui-même a publié divers guides dans lesquels il va même jusqu'à préconiser la climatisation. On ne peut pas tout climatiser, j'entends, mais est-ce qu'au moins pour les tout-petits, on ne pourrait pas prévoir de rafraîchir notamment les pièces pour qu'ils puissent faire la sieste ? Parce qu'aujourd'hui, un tout-petit qui ne fait pas la sieste, après, c'est compliqué.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas précisé, en sa qualité, Monsieur Gambier est président du F3SCT, on a eu une réunion la semaine dernière où ça a été vraiment à l'ordre du jour. J'en profite pour déplorer la qualité énergétique de l'école Duclos, la nouvelle, qui est construite depuis huit ans et qui n'est pas du tout agréable pour les personnels qui travaillent, et bien sûr pour les enfants et les enseignants. C'est quelque chose qui nous préoccupe parce que c'est un bâtiment récent et finalement, on est mieux des fois dans des bâtiments assez anciens avec des murs importants si les menuiseries sont bonnes. Vous avez une autre question après sur le pôle jeunesse et sport, donc je peux en parler là aussi, mais effectivement, la rénovation énergétique de l'ancien Duclos, ça marche l'hiver, mais ça devrait marcher aussi l'été. A priori, le mois de juillet ne sera pas trop, trop chaud si on en croit la météo des trois semaines qui viennent, ça peut bouger, mais ça sera un bon test. En tout cas, les périodes de forte chaleur qu'il y a eu déjà au mois de juin, où on a pu se rendre de temps en temps dans le bâtiment, on a vu que c'était beaucoup plus supportable qu'à l'époque, pour répondre là-dessus. Monsieur Moreaux peut peut-être ajouter autre chose.

Monsieur Moreaux :

Monsieur le Maire, tout à fait. Au dernier conseil de l'enseignement qui a eu il y a quelques jours, nous avons demandé à tous les directeurs et directrices d'écoles de nous faire remonter pour l'année 2023-2024, pour un plan pluriannuel, leurs remarques, quels sont les problèmes de chaque classe, couloir, préau et autre, afin qu'on puisse prévoir un plan pluriannuel, en collaboration avec tous les directeurs et directrices d'écoles. Ça s'est passé il y a quelques jours.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

C'est plutôt technique parce que tout à l'heure, Monsieur Gambier disait que les prises de température se feront le matin, le midi ou en début d'après-midi, comment ça va se passer au stade Gayant ? Parce que c'est détente. Le matin à 9 h, ils sont à l'ombre, après 9 h, ils ne sont plus à l'ombre. Est-ce qu'il y a des prises de température qui vont être faites là ? Et si elles sont faites, qu'est-ce que vous avez comme parade pour pas qu'il ne soit pris par la chaleur ?

Monsieur le Président :

Je pense qu'on va passer la parole à Monsieur Dogimont. C'est la même question depuis un an, vous revenez là-dessus à chaque fois.

Monsieur Dogimont :

Je vais répondre par rapport au stade qui revient à chaque fois. Je vais répéter ce que j'ai déjà répété.

Monsieur le Président :

Vous voulez les mettre au pipeau, c'est ça que vous avez dit ? OK.

(inaudible)

Monsieur Dogimont :

Il y a eu un relevé de température qui a été fait l'année dernière justement dans le parc de l'espace culturel. On a relevé des températures qui étaient quasiment identiques, pour ne pas dire identiques d'ailleurs, parce que oui, il y a de l'ombre, mais la chaleur était telle que la température était identique.

Monsieur Zaïr :

Tu sais ce qu'ils ont fait les autres villes ? Ils ont pris des brumisateurs.

Monsieur Dogimont :

Monsieur Zaïr, laissez-moi finir, s'il vous plaît. Et de plus, à chaque fois, j'ai l'impression que par rapport aux ACM – aux accueils de collectifs mineurs –, que les enfants restent sur place, on les laisse en plein soleil ou on les enferme dans une salle. Ce n'est pas du tout le concept. Je rappelle quand même qu'ils ont beaucoup d'activités, qu'ils vont éventuellement dans des parcs ailleurs, qu'ils vont aussi aller à Arkéos pour certains. Au Stade Gayant, c'est peut-être le groupe qui bouge le plus, qui est le plus mobile, qui ne reste pas sur place. De plus, là-bas, ça s'est plutôt bien passé l'année dernière. Je pense qu'il n'y a pas eu d'incidents l'année dernière, rassurez-moi.

Monsieur Zaïr :

Par contre, il a fait extrêmement chaud. Et comme vous connaissez bien les gens de Waziers, ils étaient heureux d'aller là-bas. Ils étaient tous heureux, je peux vous dire.

Monsieur Dogimont :

Très bien.

Monsieur le Président :

On va passer justement à la question suivante, puisque c'est une des activités qui est proposée. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Simplement pour dire par rapport aux écoles, on avait eu en 2019 – c'est dommage que Madame Morantin n'est pas là ce soir – le problème des stores dans plusieurs écoles, et on avait mis en route un plan d'installation de stores dans plusieurs écoles. D'ailleurs, vous pouvez le retrouver facilement. Il y avait des crédits qui avaient été affectés en 2019, et des crédits qui avaient été affectés en 2020, et on voulait poursuivre cette installation de stores, parce qu'effectivement, ça pose problème avec le réchauffement de la température, tout le monde le sait. Je voulais simplement préciser ça. Je ne sais pas si en 2020 ça a été fait, vous regarderez les budgets, on l'avait mis dans les budgets. Je voulais préciser ça, c'est tout.

Monsieur le Président :

Le point suivant, cette question écrite numéro 2 sur la piscine d'Auby : “quelles seront les modalités d'accueil et la fréquence des séances à la piscine cet été pour nos ACM, avec le comparatif avec notre piscine de Waziers du temps de son ouverture en période "normale" de fonctionnement ?” Je vais laisser la parole à Monsieur Dogimont sur cette activité des ACM.

Monsieur Dogimont :

J'entends des réactions dans la salle encore. Je suis à la jeunesse et je m'occupe des ACM. Donc, oui, c'est encore moi. Concernant cet été, il y a 24 créneaux qui ont été réservés par les directeurs de centre. 2 créneaux par matinée ou après-midi. Le centre Gambetta a 3 matinées, 2 groupes, 40 enfants maxi par groupe, soit 6 créneaux les 13, 20 et 27 juillet. Le centre Gayant, 3 matinées, 1 après-midi de 2 groupes, 40 enfants maxi par groupe, soit 8 créneaux les 11, 18 et 25 juillet. Au centre Duclos, 4 matinées, 1 après-midi, 2 groupes, 20 enfants maxi par groupe, soit 10 créneaux les 12, 19, 21, 26, 27 juillet. Les directeurs se sont rapprochés de la personne à la mairie qui gère cet aspect avec Auby pour vraiment prendre les créneaux et que tout soit bien, et je n'ai aucun directeur qui m'a interpellé. J'ai même demandé s'ils avaient des difficultés, ils n'ont eu aucune difficulté, ils ont pris les créneaux qu'ils choisissaient, selon les disponibilités, bien entendu, ça s'est fait en bonne entente. Au mois d'août, il y a 7 créneaux qui ont été réservés par le centre social Henri Martel. Les 6 ans et 3 le 10 août. Les 7, 8 ans le 16 août 2023. Les 9, 10 ans, les 4 et 11 août. Les 11, 14 ans, les 2 et 9 août. Pour l'année dernière, vu qu'il a été demandé par rapport à l'année dernière, en juillet 2022, il y avait un total de 39 créneaux. Le centre Gambetta, 8 créneaux, les 12, 13, 19, 20, 21, 22, 26 et 27 juillet. 40 enfants maxi par créneau, 1 groupe par créneau. Centre Gayant, 10 créneaux, les 12, 15, 16, 19, 20 et 26 juillet. 40 enfants maxi par créneau, 1 groupe par créneau. Centre Duclos, 17 créneaux, les 12, 13, 15, 16, 19, 20, 21, 27 juillet. 20 enfants maxi par créneau, 1 groupe par créneau. Ado, 4 créneaux de 15 enfants. Et en août 2022, 12 créneaux ont été réservés par le centre social Henri Martel, 1 groupe par créneau.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Je ne sais pas si on doit vous remercier, je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui a suivi. Moi, personnellement, vous m'avez largué au 2e ou 3e chiffre. Quand on veut être vraiment transparent, on donne aussi un document sur table, ou on affiche peut-être, pour qu'on puisse suivre. Ça, c'est un point, ce n'est pas grave. Donc combien on a perdu de créneaux entre cette année et l'année dernière ?

Monsieur Dogimont :

Ce n'est pas combien on a perdu, vous dirigez déjà votre question, bien évidemment. C'est les directeurs qui ont fait leur emploi du temps, en fin de compte, avec les activités qu'ils souhaitaient faire, et j'ai demandé s'ils en avaient mis plus ou moins, ils n'ont pas du tout regardé ça. Elle m'a dit : "Voilà, on a regardé." Et bien sûr, ils adapteront selon la météo. Est-ce qu'ils vont faire des sorties cinéma ? Est-ce qu'ils vont s'adapter si jamais il y avait un épisode caniculaire, ils ne resteront pas en plein soleil au stade Gayant. Ensuite, pour le bilan, ce qui est prévu pour l'instant dans le prévisionnel, c'est au centre Gambetta, il y a 2 créneaux en moins. Le centre Gayant, il y a 2 créneaux en moins. Le centre Duclos, ils ont fait 7 créneaux en moins. Mais avec la canicule de l'année dernière, bien sûr, ils y ont été plus souvent. Et en ados, moins 4 créneaux. Au total, il y a 11 créneaux hors ados et moins 15 pour les ados. Et pour le centre social, moins 5 créneaux.

Madame Poulain :

C'est quand même plus clair, non ? Par contre, j'ai quand même une inquiétude, c'est qu'à mon avis, en période de canicule, les créneaux, c'est Auby qui va les prendre, ce n'est pas Waziers.

Monsieur le Président :

Vous savez, ça se passe vraiment très bien avec Auby et on paye suffisamment dans la convention d'entente pour qu'on puisse avoir de bonnes discussions et se mettre d'accord là-dessus.

Madame Poulain :

Vous payez un tiers, vous aurez un tiers.

Monsieur le Président :

Je ne suis pas inquiet là-dessus. Effectivement, comme le disait Frédéric, on accepte toutes les demandes et il y en a moins. On passe de 39 à 24, c'est notamment lié à la météo l'an dernier. Mais avec les créneaux en moins de piscine, il y a d'autres activités évidemment qui seront proposées, donc ça sera plus diversifié aussi. La question suivante, c'est sur le pôle jeunesse et sport.

Madame Poulain :

Je voudrais ajouter très rapidement qu'on perd aussi du temps en trajet, qu'on ne l'oublie pas. Je note aussi que vous remettez la responsabilité aussi sur les directeurs de centre, que ce soit bien noté.

Monsieur Dogimont :

S'ils nous avaient demandé 39 créneaux, on les aurait organisés, il n'y a pas de souci.

Madame Poulain :

Écoutez, l'information n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd.

Monsieur le Président :

Sur la question numéro 3, pôle jeunesse et sport, ça m'intéresse particulièrement de la lire parce que je voudrais avoir une explication là-dessus : “Même si vous ne nous avez pas conviés lorsque vous avez fait visiter le bâtiment rénové aux assistantes maternelles, nous avons eu l'information et l'avons visité également. Nos enfants vont bientôt y être accueillis, sauf que nous avons découvert un bâtiment nu, sans mobilier. Nous avons entendu que les assistantes maternelles vous ont sollicité pour des aménagements, casiers et rangements nécessaires à l'organisation de leur activité, et des aménagements pour la cour extérieure en béton et non ombragée. Quels sont les aménagements qui vont être réalisés et quel budget la municipalité mettra, étant entendu qu'aucune ligne n'ait été prévue en ce sens dans le budget voté il y a 3 mois ?” On va peut-être avoir une réponse un peu collégiale. J'ai quelques éléments à dire déjà sur le fait que oui, vous n'étiez pas conviés, je commence à avoir l'habitude quand je vous vois débarquer à quatre à une réunion, et ce n'est pas la première fois, je ne vais pas vous chasser par la force, puisque c'est la force que vous employez pour vous imposer. Madame Morantin a été un peu gênée, je pense. Elle m'a remercié d'accepter que vous puissiez rentrer, mais Monsieur Mascarte, Madame Poulain, Monsieur Bachiri, vous êtes rentrés sans ménagement. Et du coup, je me dis que des rendez-vous comme ça, j'en fais régulièrement, j'ai des rendez-vous tous les jours, plusieurs fois par jour, sur certains publics, en tant que maire, c'est normal. Les adjoints, c'est la même chose, les conseils municipaux peuvent voir des gens. Et si j'avais voulu vous inviter à cette réunion, là, je l'aurais fait. C'était une réunion de travail, de présentation, et pas une présentation ouverte à tous. Mais je passe les méthodes, ça a créé un petit malaise auprès des assistantes maternelles, que je pense tout le monde a vu. Au final, vous avez vu ce bâtiment, ça vous permet de poser des questions. Vous m'auriez demandé une visite, je vous l'aurais fait visiter. Je reconnais vos méthodes-là qui sont à l'image ce qu'on voit avant. Vous n'avez pas la parole, je finis de répondre, et puis vous ferez une remarque ensuite. La deuxième chose, c'est sur les aménagements réalisés. Déjà, au budget, on avait 7 500 euros de mobiliers divers qui a été présenté dans le dossier du Rob pour l'aménagement de la partie garderie et de la partie bureau. C'est en général sur le pôle jeunesse et sport, donc c'était dans vos dossiers, ça fait 7 500 euros à quelques dizaines d'euros près. Sur le reste, puisque la question a l'air d'être plutôt sur les assistantes maternelles, vous savez qu'elles ont pas mal de matériel – et c'était une des raisons du problème dans le local du Michel Monsieur au Faubourg Morelle – qu'elles devaient déplacer à chaque fois qu'elles intervenaient dans une pièce. Là, elles vont avoir déjà tout ce mobilier qui va arriver, qui va être mis sur place à cet endroit-là. Elles nous ont sollicités effectivement pour quelques armoires, quelques casiers, donc on a pris note lors de cette réunion, c'était il y a 10, 12 jours, pour travailler ça. Les ACM du centre Duclos commencent dans quelques jours dans ce bâtiment. Les agents des affaires jeunesse et scolaires vont arriver dans quelques jours sur la partie bureau. Et le RAM, qui va s'appeler maintenant RPE, relais petite enfance,

arrivera courant septembre, une fois les différents aménagements faits. On regarde, on en a discuté avec le directeur du centre social aussi, sur les aménagements supplémentaires en mobilier qui seraient nécessaires, si on ne peut pas aller chercher aussi du financement CAF sur du petit matériel supplémentaire, même si la CAF a déjà très largement financé ce bâtiment, et je les en remercie publiquement à nouveau, avec une subvention et un prêt qui avoisine les 100 000 euros. Sur le reste, je vous ai répondu un petit peu sur la chaleur tout à l'heure, et peut-être mes collègues auront des choses à ajouter. Mais Monsieur Zaïr et Monsieur Mascarte ont des choses à dire.

Monsieur Zaïr :

Je vais réitérer une demande que j'avais faite en commission piscine. J'aimerais bien visiter la piscine. Comme vous venez de dire, il suffit de le demander, je vous le demande.

Monsieur Mascarte :

Je voulais être un peu plus clair sur deux points que vous avez abordés, Monsieur Desmons. D'une, je n'ai pas forcé le passage lorsque je suis venu. Par contre, vous avez bien pu remarquer que, sans vouloir les citer, Madame Poulain et Monsieur Bachiri ont continué à avancer, et je suis resté, moi, avec Madame Morantin. Je vous ai même alpagué, Monsieur Desmons, en vous disant : "En fait, on est venus parce qu'il y avait eu une indiscretion, mais est-ce que vous nous avez invités aux 90 ans de la mairie ?" Vous m'avez répondu : "Non, je ne vous ai pas invités." Ce qui veut bien dire que j'étais encore avec Brigitte Morantin à ce moment-là. Apparemment, vous deviez avoir de la buée sur vos lunettes. Je vois que vous acquiescez, donc je dis la vérité. Ensuite deuxièmement, concernant les élus, oui, des élus de l'opposition étaient présents. Mais sachez que chez vous, apparemment, personne n'était au courant, parce que, dixit M. Moreaux, il l'a appris du vendredi matin, il nous l'a dit à nous. Il y avait madame Morantin, il y avait moi, il y avait madame Poulain et monsieur Bachiri. Personne chez vous n'était au courant. La preuve, il n'y avait que Monsieur Moreaux au courant. J'ai été mis par accident au courant vendredi matin. Donc, il font quoi, les autres ? Vous ne les invitez pas non plus ? Nous, on a eu une indiscretion, on est venus, c'est tout, point final. Et je voulais également faire un petit commentaire parce que tout à l'heure, vous avez apporté une critique par rapport aux procurations données parce qu'il y avait des absents au niveau des oppositions. Mais sachez que c'est les vacances. Et moi, je constate quand même chez vous, apparemment, aujourd'hui, c'est Club Med, c'est bermuda et sur les sous-mains, aucun document, aucun portable. Parce que pour certains, c'est remballé depuis une demi-heure, trois quarts d'heure, même depuis plus d'une heure. Donc, je tiens à préciser que le Conseil municipal n'est pas le Club Med.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr ? Non, vous n'avez pas de questions ? Monsieur Michon, c'est bon ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, je voudrais préciser deux choses. Vous avez parlé de Facebook. Il s'agit de trois de vos fans. Ça me tranquillise quand même pas mal. Puisque, ne vous inquiétez pas, nous avons aussi des relations avec pas mal d'assistantes maternelles. Sinon, on n'aurait pas été présents à cette visite. Vous parlez, on s'impose. Mais là encore, vous avez la mémoire courte. Vous voulez que je vous rappelle votre intrusion également le jour où on distribuait le lundi les denrées aux gens ? Vous n'étiez pas invité non plus ce jour-là. Pourtant, vous êtes venu. Vous voyez ?

Monsieur le Président :

Je peux vous refaire la réponse de tout à l'heure.

Monsieur Michon :

J'ai appris des leçons de vous quand vous étiez dans l'opposition.

Monsieur le Président :

J'en suis très flatté. Monsieur Moreaux avait un complément à donner.

Monsieur Moreaux :

Oui, concernant ce vendredi matin, j'étais très étonné de vous voir, mais sans plus. Samedi matin, pardon, autant pour moi. Par contre, c'était une réunion officieuse, vraiment officieuse, avec ces dames qui étaient enchantées. Elles ont dit : "On a un superbe outil de travail." Mais j'étais très étonné de vous voir parce que, ça aurait été officiel, pour moi, ça ne me gênait en aucune façon. Là, c'était simplement pour que ces dames voient. Rien n'était fini et elles étaient très contentes. Mais c'était vraiment une réunion officieuse. Ça n'avait rien d'officiel.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Moi, je suis un peu déçue parce que finalement, le fond de la question, c'était quels sont les aménagements qui vont être effectués. Et je pensais en fait qu'on puisse apporter des réponses au vu de ce que vous avez noté. Je suis un peu déçue de la réponse.

Monsieur le Président :

C'est un petit peu comme tout à l'heure. Apporter des réponses, vous dites que vous allez aller voir les commerçants pour parler de ce qu'on est en train de mettre en place. Mais ce n'est pas votre boulot. Ce n'est pas votre boulot d'aller voir les assistantes maternelles pour leur dire : "Regardez, il va y avoir ci, il va y avoir ça."

Madame Poulain :

Je ne suis pas allée les voir. J'étais présente à une réunion.

Monsieur le Président :

Mais qu'est-ce que vous voulez aujourd'hui ? Vous voulez ce soir pouvoir les appeler en disant : "Il va y avoir des armoires, etc." Moi, je travaille directement avec elles.

Madame Poulain :

Bien sûr que non.

Monsieur le Président :

C'est ce que vous venez de dire.

Madame Poulain :

Non.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte, vous voulez reprendre la parole ?

Monsieur Mascarte :

Je voulais simplement répondre à Monsieur Moreaux, parce que Monsieur Moreaux ne répond pas réellement à la question. Il a bien dit le samedi matin : "Je l'ai appris vendredi matin, je n'étais pas au courant qu'il y avait une visite du centre." Il n'a pas répondu à ce qu'il a dit.

Monsieur Moreaux :

Monsieur Mascarte, ne déformez pas mes propos. Attendez, attendez, attendez, laissez-moi finir. J'assume toujours mes propos. Quand je vous ai vu, j'étais étonné de vous voir, mais le vendredi soir, Monsieur Mascarte, avec Monsieur le Maire, puisque je m'occupe du technique, simplement, on était à deux pour le voir, comme je dis, c'est une réunion officieuse. Je ne vous ai jamais dit que je l'ai appris vendredi matin, puisque ça faisait quelques jours déjà. Non, non, non, non. J'assume absolument mes propos, et ce n'était pas du tout ce que j'ai dit. Voilà.

Monsieur Mascarte :

Écoutez, apparemment, je vais me consoler, il y avait Madame Morantin qui était là, il y avait Madame Poulain et Monsieur Bachiri. Je suppose que vous allez confirmer mes dires.

Vous êtes vraiment des girouettes.

Monsieur le Président :

C'est pour vous dire, de toute façon, moi, je n'ai pas envie de rentrer là-dessus. Je pourrais vous le prouver. Toute l'équipe municipale majoritaire était au courant que je recevais les assistantes maternelles ce matin-là. J'ai juste demandé au dernier moment à Rémy, voilà, je vous le dis avec les mots : "Rémy, il faudrait que tu viennes au moins pour l'aspect ouverture de portes, de clés, etc., du bâtiment, l'alarme." Donc, il est venu. On a même servi du café. On manquait de filtres à café. Il a pu les chercher. Voilà, c'était que j'ai un élu, un adjoint avec moi ce jour-là, il s'est proposé, mais le reste de l'équipe était au courant. C'était un petit point d'étape comme ça, d'où la surprise de vous voir débarquer là-dessus. Mais bon, voilà, il n'y a aucun problème. De toute façon, je n'ai pas fait de messe basse, tout ce que j'ai dit ce jour-là, pouvait être entendu. Et je déplore juste la démarche de s'inviter comme ça sur quelque chose où on n'est pas sollicité. La dernière question, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste pour finir, j'aimerais... Le fait qu'on s'invite, comme vous dites, quand on aura une information, on viendra. Ça, il va falloir vous y habituer et c'est aussi notre droit. Vous ne nous invitez pas, c'est un fait. Vous avez pris cette fâcheuse habitude, donc ne nous dites pas après : "On est surpris de vous voir arriver." Par contre, je reviens sur la question de monsieur Zaïr. La visite de la piscine, vous allez donc la programmer, puisqu'il suffisait de vous demander, parce que ça nous a été refusé.

Monsieur le Président :

Alors, on va réunir la commission avenir de la piscine, on regardera les modalités par rapport à ça. Il y a une commission là-dessus qui se réunit régulièrement, donc là-dessus je peux vous le confirmer.

Madame Poulain :

La prochaine commission, il y aura une visite de la piscine intégrée, incluse.

Monsieur le Président :

S'il y a besoin de la visiter, on verra.

Madame Poulain :

On vous le demande. Vous nous dites, vous êtes quand même formidable, vous nous dites, quand on arrive : "Vous n'étiez pas invités, il suffisait de demander", on vous le demande, vous nous répondez : "On verra."

Monsieur le Président :

Je n'ai pas dit qu'il suffisait de demander, j'ai dit que la moindre correction, c'est de demander, plutôt que de s'inviter.

Madame Poulain :

Oui, mais sauf que quand on demande, vous nous opposez une fin de non recevoir systématique.

Monsieur le Président :

Vous faites du forcing.

Madame Poulain :

À un moment donné, vous ne nous donnez pas le droit, on prend le gauche, nous.

Monsieur le Président :

Alors, sur la question numéro 4, rénovation du groupe scolaire Notre-Dame, donc elle est un peu plus longue, mais il me semble important, pareil, de la lire, je ne sais pas si on peut zoomer d'ailleurs un petit peu l'écran.

Madame Poulain :

Je suis ravie de vous l'entendre dire.

Monsieur le Président :

En l'état actuel, dans la revue de projet de l'AMO datée du 24 avril 2023, donné en commission Grands Projets, trois scénarios ont été mis sur la table dont la première phase est estimée entre 7 et 8 millions et demi d'euros, sur un total de trois phases pour un budget total compris entre 17,4 et 18,6 millions d'euros. Aucune phase n'a été validée par la commission. Deuxième point, on peut lire dans l'Observateur du Douaisis que vous partez sur un projet à 8,5 millions d'euros, ce qui semble correspondre au scénario 1, soit le plus cher, pour un total de 18,6 millions d'euros, 15,5 millions hors taxe. Puis vous publiez le 19 juin un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre, pour un projet que vous estimez à 11 millions d'euros hors taxe. Vos estimations ont changé trois fois en deux mois, l'instabilité n'a pas sa place dans un budget, ce sont vos propos, c'est complètement faux, je vais y revenir. Dans la revue de projet de l'AMO, un PPI estimatif est donné. Rappelons que le budget a été voté le 6 avril, nous avons réclamé des informations, vous avez répondu : "On vient d'avoir les infos la semaine dernière des différents scénarios et puis les types de subventions qu'on va aller chercher derrière, on ne peut pas aujourd'hui avoir un PPI digne de ce nom." La question est donc la suivante, quel est le scénario final retenu et comment allez-vous financer ce projet sachant que les 116 000 euros prévus sur 2023 n'ont déjà même pas été inscrits au budget 2023 ?

Alors, je n'ai pas écrit la réponse, je connais bien le dossier. Sur le dernier sujet, les 116 000 euros prévus sur 2023, moi je les ai aussi dans le dossier, dans le ROB, vous aviez une ligne, alors ça fait 118 000 euros, donc il y a 1500 euros d'écart avec bien ce qui avait été au budget de 2023 sur le groupe scolaire, c'est essentiellement l'assistance à maîtrise d'ouvrages, donc les honoraires des différents prestataires, qui sont en restes à réaliser d'ailleurs, parce qu'ils sont engagés depuis 2022 et donc c'est la seule chose qu'on a payée en 2023. Ce qu'on a mis en ligne le 19 juin, que vous avez pu consulter, d'ailleurs, monsieur Michon a interpellé d'une façon qui me semble incorrecte, d'après les témoignages que j'ai vus, madame Charlet, lundi, en marge de l'événement, le rassemblement sur la place

Bordeu, ce qui est très clair, très simple, c'est exactement ce qui a été proposé le 24 avril 2023 en commission, c'est que, de toute façon, on présente un seul projet. Aujourd'hui les financeurs, l'ABF, la DRAC, etc., elles n'accepteront pas qu'on fasse une seule tranche et puis qu'on dise : "Le reste, on ne sait pas, on verra après." Elles savent bien que si on fait ça, on ne le fera pas. Donc ce qui est lancé aujourd'hui, c'est une consultation pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre qui va travailler sur l'encadrement du projet et on est bien, sur au total, si on fait les trois tranches, et bien sûr le but c'est de le faire, sur une période à déterminer qui n'est pas encore déterminée aujourd'hui, de faire les 11 millions d'euros de travaux, c'est-à-dire que les trois tranches, les 18,6 TTC, c'est vraiment tout compris, assistance à maîtrise d'œuvre comprise, etc. Et donc, dans le règlement de consultation, je ne vous fais pas de leçons là-dessus puisque c'est forcément un document technique, mais bon, vous m'interpellez là-dessus, moi je vous réponds, il y a bien une estimation totale de 11 millions d'euros de travaux sur les trois tranches du projet. Donc il reste à trancher le scénario, entre le 1, le 2, le 3, c'est-à-dire comment on phase les choses, est-ce qu'on fait tout le préau tout de suite, est-ce qu'on fait une partie des menuiseries tout de suite, etc. Moi je suis assez partant, puisque la priorité c'est de mettre en sécurité les enfants, donc de très vite changer les menuiseries des différentes écoles, y compris Chopin. Donc effectivement ça fait plutôt 8,5 millions d'euros sur la première tranche, et le reste se fera sur un calendrier qui pourrait aller jusqu'à 2031. 2031, on avait mis sur le projet, ça peut être un peu plus étalé, un peu moins étalé. Pour l'instant ça ne coûte rien du tout, c'est-à-dire que recruter l'assistance à maîtrise d'œuvre, nous c'est vraiment évidemment notre souhait de lancer ce grand chantier, mais on ne saura que quand on aura l'avant-projet définitif, qu'on n'aura qu'au mois de mars ou avril, comment vont se positionner les financeurs, donc ceux qui étaient la commission, on a bien vu ça, ça a été présenté. On parlait de l'absence de commission tout à l'heure, par la personne qui est notre assistance à maîtrise d'ouvrages là-dessus, de façon très très claire, et donc on aura un positionnement, je l'espère du FEDER, de la DRAC, de l'ABF, de l'État, de différentes façons, avec la DSIL, du Fonds vert, de la rénovation énergétique, et différentes choses qui ont été évoquées à cette réunion que je ne vais pas refaire ici, elle a tout dit cette réunion, et puis la ville de Douai sur le reliquat derrière. Donc ce qu'il y a, c'est que, quand on aura notre assistance à maîtrise d'œuvre, à l'issue de cette consultation, donc je pense au mois d'octobre, novembre, quelque chose comme ça, là on pourra lancer vraiment, on décidera, on se lance dans le projet, on ne se lance pas, sur quel scénario, et ça on le décidera avec eux. Donc ça ne nous coûtera rien du tout, absolument rien du tout, sur 2023. Dernière chose, puisque ça rejoint un petit peu le projet de la rue Pasteur et puis du centre-ville, et des autres projets d'investissement général, y compris de la piscine, on est en train de travailler comme je l'avais dit la dernière fois, et on aura des conclusions en septembre, sur un PPI, avec les nouvelles données qu'on a aujourd'hui. La situation de Waziers en 2023 n'est pas la même qu'en 2020, parce qu'on a du contexte national avec la crise énergétique, avec un certain nombre de revalorisations salariales, plus des choses qui ont changé au niveau de la commune également. Donc on est en train de voir ça pour vraiment avoir un PPI sur lequel on rentre les différents projets sur le mandat, et puis avec une projection sur la suite, pour voir si, oui ou non, on peut financer tout ça dans des délais, et sur quels délais on peut le faire, et avec quels objectifs de restauration de la capacité de financement, je ne m'en suis jamais caché, ça a été dit la dernière fois, qu'effectivement, il faut restaurer notre capacité de financement, qui a pris un très mauvais coup en 2022. Du coup, j'en profite pour revenir un petit peu sur ces travaux de la place Bordeu, etc. Je le conditionnais à deux choses, plus une implicite, c'est-à-dire, c'était l'obtention du PTS, donc on a reçu la notification du département, et

Frédéric Delannoy et Josyane Bridoux, mais Frédéric Delannoy lui-même m'a envoyé un texto quelques jours avant, en disant qu'il soutenait le projet pour 200 000 euros, et donc avec, bien sûr, son président Christian Poiret, ça a été validé, donc on a la notification qu'on a, les 200 000 euros sur le PTS depuis quelques jours qui sont validés. Mais je le conditionnais à autre chose, qui était l'obtention du filet de sécurité énergétique, que pour l'instant, on n'a pas encore de confirmation, on l'espérait soit en juin, soit en septembre, puisqu'en juillet, août, il ne risquait de ne pas se passer grand-chose, donc on ne l'a pas aujourd'hui, malheureusement, donc j'espère avoir l'information au mois de septembre, mais pareil, on va lancer la consultation pour ne pas perdre de temps sur les travaux de centre-ville, et puis, si jamais on voit que financièrement, ce n'est pas intéressant, qu'on ne le fait pas ou qu'on ne peut pas se le permettre, et bien, on fera, on déclarera infructueux, la consultation, et puis on mettra une croix sur ce projet-là. Voilà. Donc je pense que ça répond à la fois sur la question du groupe scolaire, à la fois sur le financement, et puis les questions que vous aviez sur le règlement de consultation qui est en ligne, sur la recherche de subventions où, au final, il faut qu'on groupe tout ça, et puis sur différents sujets en même temps. Donc tout ce qui était indiqué dans l'Observateur du Douaisis, dans la consultation et dans la revue de projets, est tout à fait cohérent.

Madame Poulain?

Madame Poulain :

Donc, en fait, là, on recrute la maîtrise d'œuvre. Donc vous nous dites que si, demain, le plan de financement que vous allez nous présenter en septembre, ne passe pas, ce marché-là ne sera pas mis en œuvre. J'ai bien compris. C'est prévu dans le marché ?

Monsieur le Président :

Oui, oui. On s'est assuré de la réglementation pour que ça ne coûte absolument rien si on n'allait pas plus loin. Mais évidemment, s'il y a bien un projet que tout le monde veut faire, et à l'unanimité ici, il me semble, c'est la réhabilitation du groupe scolaire. On va tout faire pour que ça soit possible, mais en fait, on ne tranchera que quand on aura les avant-projets définitifs et qu'on aura le positionnement des financeurs, ce qui arrivera, je pense, à la période budgétaire 2024.

Madame Poulain :

Mais l'avant-projet définitif, c'est bien votre maîtrise d'œuvre qui va vous la faire. Donc il faudra la payer.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. Bien sûr, on aura le financement de la maîtrise d'œuvre. Excusez-moi, vous avez tout à fait raison. On aura le financement de la maîtrise d'œuvre.

Madame Poulain :

On est bien d'accord. J'aimerais que ce soit précisé notamment, qu'il y aura une commission marché.

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain :

J'aimerais que ce soit précisé, à un moment donné, à quel niveau on peut s'arrêter et combien ça va nous coûter. Parce que je pense que les enjeux sont tellement importants et les risques tellement élevés, d'autant que vous semblez vous baser uniquement sur les subventions qui peuvent être obtenues. J'en connais certains à qui ça n'a pas très bien réussi.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr ?

Monsieur Zaïr :

Du coup, moi, je reviens un peu sur la piscine. On l'avait fermée provisoirement. On va bientôt arriver au mois de septembre. À la dernière réunion, j'ai eu un peu peur quand vous avez dit : "Bon, qu'est-ce qu'on va en faire cet hiver ?" Vous n'allez pas la fermer. Elle va rester toujours en sommeil. Quand je dis en sommeil, c'est que le chauffage va être à un minimum. Quand je dis un minimum, ce n'est pas à 0°C, parce qu'on sait que le bassin fuit. Donc il ne faudra pas venir après et dire : "Il n'y a plus du tout de solution. C'est fermé, définitivement." Donc il ne nous reste plus que la nouvelle piscine, si c'est une nouvelle piscine. Mais quand je vois comment on s'oriente là-dessus, à mon avis, il va falloir tirer. On est tous d'accord là-dessus. Quand je dis on est tous d'accord là-dessus, c'est que si on doit faire un choix, le choix va être vite fait. Mais quelle est votre position par rapport à ça ? Est-ce qu'aux mois de novembre, décembre, janvier, février, vous ne chauffez plus et là, ça part en ruine, c'est terminé ?

Monsieur le Président :

C'est lié à la décision qu'on prendra sur la piscine et ça, on l'avait évoqué à la dernière réunion. Les prochaines réunions... Actuellement, aujourd'hui, la piscine n'a pas besoin d'être chauffée vu les températures jusqu'en septembre-octobre. Mais du coup, il faut qu'on se positionne en septembre-octobre sur ça. Est-ce qu'on la maintient comme ça à titre conservatoire encore un moment ? Est-ce qu'on arrête à ce moment-là ? Ça va à la fois sur le travail qui a été fait ces derniers mois avec l'AMO, à la fois la réflexion sur le PPI et à la fois aussi sur le réseau de chaleur urbain qu'on a lancé à côté, qui peut être vraiment une variable importante sur les coûts de fonctionnement d'un tel équipement, qui, si c'est faisable à Notre-Dame, nous feront peut-être nous positionner plus facilement sur cet endroit-là. Mais ça, on n'aura les résultats qu'au mois de septembre aussi. Effectivement, sur tous les sujets, il y a beaucoup de choses qui vont se positionner en septembre-octobre.

Monsieur Zaïr :

Donc, maintenant, on peut... Monsieur Jacques Michon, quand il avait commencé son propos en disant : "La rénovation, il ne faut pas en entendre parler." Je pense que la rénovation, on n'en entendra plus parler.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas l'ordre du jour ce soir. C'est ce que monsieur Michon a dit à la Commission, effectivement. Il a dit : "Il ne faut pas nous raconter des histoires. Effectivement, on s'oriente..."

Monsieur Zair :

...donc il y a un an, quand on vous prévenait, on disait : "Attention, on va venir, tout penauds, pour nous dire 'Bon, bah, les gars, on est obligés de la fermer.'" On y arrive, là.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y avait des remarques sur la réponse à ma question numéro 4 ? Et sinon il y avait des questions orales de Monsieur Michon, auxquelles je répondrai la prochaine fois.

Monsieur Michon :

Oui, tout à fait. Ça ne va pas être trop long. Il y en a qu'une, que peut-être vous pourriez me répondre rapidement. Puisque je vais vous reparler, bien évidemment ,du groupe scolaire Notre-Dame. Je n'ai pas été incorrecte du tout avec madame Charlet. Ou si j'ai été incorrect, il faut qu'elle le dise ici. Je n'ai pas été incorrect. Dites-moi si j'ai été incorrect.

Madame Charlet :

Non, non, non, c'est ce que je vous dis. Non, vous n'avez pas été incorrect. Ce que vous m'avez demandé, c'est pour ça que je n'ai pas compris. Vous m'avez parlé de la piscine.

Monsieur Michon :

Je vais m'expliquer là-dessus.

Madame Charlet :

Comment ?

Monsieur Michon :

Non, non, c'est parce que Monsieur le Maire a dit que j'ai été incorrect avec vous.

Madame Charlet :

Non, vous m'avez pointée du doigt comme ça, mais vous n'avez pas été incorrect.

Monsieur Michon :

Dans la discussion, mais je n'ai pas été incorrect.

Madame Charlet :

Non, non, pas du tout. Je confirme.

Monsieur Michon :

Vous confirmez donc que je n'ai pas été incorrect.

Madame Charlet :

Vous n'avez pas été incorrect. Vous m'avez pointée du doigt en faisant ça. Et même monsieur Moreaux était venu voir s'il y avait eu un problème.

Monsieur Michon :

C'est dans l'action de la discussion. Mais ce n'est pas pour vous, je n'ai pas été incorrect du tout avec vous. Ça, je tiens à le dire. Oui, j'ai fait une erreur dans la discussion. J'ai commencé par l'école Notre-Dame et j'ai poursuivi en parlant de la piscine. Je vous l'accorde. Je vous l'accorde complètement. Mais je n'ai pas été incorrect. Je me refuse d'accepter que le maire dise ça. Parce que si quelqu'un n'est pas incorrect ici, c'est bien moi. Alors ceci étant dit, revenons au problème, puisque dans nos questions orales, j'avais également ces questions-là. Puisqu'on vous a adressé un courrier avec toute une série de questions financières depuis un bon moment, sur laquelle on n'a eu aucune réponse. Et on l'a envoyée à tous les membres du conseil municipal. Et pas de réponse là-dessus. Parce que je rappelle quand même que le projet de Notre-Dame, on a la réunion grands projets, on nous le dépose, on nous l'explique, point barre. Donc nous, on vous a demandé qu'on avait des contre-propositions à discuter et on découvre que vous lancez l'appel d'offres. Bien évidemment, vous en avez le droit. Vous en avez tout à fait le droit. De par la loi, on vous a délégué des pouvoirs, y compris pour lancer cet appel d'offre. C'était la question numéro 10 à une réunion du tout début de votre mandat, c'est-à-dire le conseil municipal du 23 juillet 2020, comme le prévoit le CGCT. Par contre, le CGCT prévoit également dans l'article L2122-23 que le maire doit rendre compte de ses décisions à la réunion du conseil municipal suivant. C'est comme une décision directe. Or, à l'ordre du jour aujourd'hui, dans les décisions directes, je n'ai pas vu l'information comme quoi vous aviez lancé le recrutement de la maîtrise d'œuvre. Vous voyez, il faut se conformer à tout. Alors, je persiste ici à dire qu'on lance une maîtrise d'œuvre pour 11 millions de travaux. Moi, je n'ai jamais lancé un appel d'offre de 11 millions de travaux sans au moins en discuter au conseil municipal ou en commission. On nous a dit "C'est ça, le projet", point barre. Ce n'est quand même pas rien. Je vous rappellerai également, juste avant les élections, la comédie que vous m'avez faite sur la concertation, et en jurant vos grands dieux que si c'était vous, il y aurait une concertation. Or au comité de pilotage, on a été complètement, l'opposition, squeezés sur ces questions-là et surtout sur quand même quelque chose de très important, 11 millions de travaux. Ça, c'étaient mes deux premières questions. Pas de réponse à notre courrier sur les questions financières. Et deuxièmement, cet appel d'offre, vous auriez dû nous en rendre compte à ce conseil municipal. Bien évidemment, tout à l'heure, je n'ai pas

beaucoup insisté. Mais vous pensez bien que maintenant à chaque fois qu'il va y avoir une poussière qui ne va pas passer, ce sera le tribunal administratif, puisque vous jouez à ce niveau-là, puisque vous aimez bien les tribunaux. Alors, c'est vrai, vous allez coûter quand même moins cher à la collectivité que nous, puisque vous, ce sont 3 000 euros. Nous, on est quand même à 277 000 euros.

Monsieur le Président :

Ça va coûter moins cher, puisqu'ils vont rembourser de notre poche, je m'y engage.

Monsieur Michon :

Ce n'est quand même pas mal. La troisième question, on souhaiterait avoir le bilan du chèque Coup de pouce et on aurait aimé faire partie de la distribution de ces chéquiers, d'autant plus que c'est un mix de la proposition des deux oppositions qui a été retenue par le CCAS et non pas la vôtre. Et on s'aperçoit qu'à la distribution, ce ne sont pas seulement des administrateurs du CCAS qui y participent, mais ce sont les élus majoritaires, même s'ils ne font pas partie du CCAS. Encore une preuve que l'on est complètement méprisés. Enfin, c'est le sentiment qu'on a. Ça, c'est également la troisième question. La quatrième question, vous êtes allé à l'Élysée avec les événements qui se sont passés. Je pense qu'il serait intéressant que le conseil municipal puisse être informé du contenu des discussions qui ont eu lieu là-bas. On ne va pas l'avoir aujourd'hui, mais on souhaiterait l'avoir au mois de septembre. Et puis, bien évidemment, ça nous permettrait d'avoir le bilan de ce qui s'est passé exactement sur la ville et quels coûts ça représente. Sans oublier, je le rappelle ici, et je l'avais envoyé à tous les élus également, que dès le premier jour, on s'était mis à votre disposition parce qu'on considérait qu'on a vécu les événements de 2005 et qu'on pouvait apporter une aide là-dedans. Ici autour de moi, il y a des élus, je pense à Karim et à Mohammed qui étaient là également, on avait fait en sorte de minimiser... Et je pense vraiment que nous aurions pu jouer un rôle pour vous aider. Seulement, vous avez dit que vous n'aviez pas besoin de nous, qu'on ne faisait pas partie des forces vives de la ville. Donc je le relève. J'en ai fini pour les questions. Je n'ai pas dépassé mon quota de questions.

Monsieur le Président :

Vos questions sont bien notées, c'est simplement que, sur la première, je considère y avoir répondu avec les explications que j'ai données avant sur le groupe scolaire, mais j'ai bien noté celle sur la décision directe qui aurait dû apparaître sur le conseil municipal, je vous ferai un retour, sur le bilan du chèque Coup de pouce aussi. Sur les discussions à l'Élysée et les violences urbaines en général, effectivement, de toute façon, j'aurai l'occasion de m'exprimer là-dessus. Je l'ai bien noté, vous aurez des retours sur ces questions orales passées en fin de conseil municipal. Monsieur Mascarte et après, monsieur Bachiri ?

Monsieur Mascarte :

Par contre, vous n'avez pas répondu directement, la présence des élus la semaine prochaine pour la distribution du chéquier Coup de pouce. On aura la réponse au mois de septembre, ou bien vous comptez prendre une décision dès ce jour ? Vous nous envoyez un

mail le samedi ou le dimanche, quelle que soit l'heure, en disant : "Vous êtes conviés, invités à participer à partir de lundi aux distributions."

Monsieur le Président :

L'Hôtel de Ville, vous êtes les premiers à me le dire le lundi sur le perron de l'Hôtel de Ville, il appartient à tous les élus. Vous, le groupe Agir pour Waziers, vous avez vos permanences régulièrement, vous y venez de temps en temps. La distribution de ces chéquiers Coup de pouce est vraiment déléguée complètement à des agents du CCAS qui sont des travailleurs sociaux, qui ont la discrétion qu'il faut, etc. Nous, effectivement, on est les élus de la majorité, on est souvent en mairie pour différentes choses. Il a pu arriver, sur les premiers jours, et je tenais à ce que madame Frasca qui est vice-présidente et madame Charlet qui est vice-présidente adjointe du CCAS, puissent être là s'il y avait eu des cas de litige, des choses un petit peu compliquées dont on aurait fait part au conseil d'administration, ça n'a pas été le cas. Aujourd'hui, ça continue comme ça, mais vous aurez un bilan du nombre de chéquiers, etc., prochainement.

Monsieur Mascarte :

Vous ne répondez pas encore sur notre présence. Peut-on venir à partir de lundi ? Sinon, on se mettra à l'entrée. On va accoster les gens, on va discuter avec eux. Vous dites oui ou vous dites non.

Monsieur Michon :

Si on vient, on va encore nous dire qu'on s'impose.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon a bien répondu.

Monsieur Mascarte :

Oui, mais quand on le demande, on n'a pas de réponse.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri avait une remarque ?

Monsieur Mascarte :

Je n'ai pas fini parce que je répondais au bond, c'est-à-dire la réponse que vous avez faite à monsieur Michon. Pour moi, la réponse n'y est pas encore. Si vos colistiers s'en contentent, tant mieux pour eux. Maintenant, des choses sérieuses. Les invitations, Monsieur Desmons, on a évoqué ce fameux samedi matin. Je vous interpelle avec le groupe aujourd'hui concernant les invitations. En effet, de par le règlement intérieur, vous bâillonnez déjà les groupes d'opposition. Mais il nous semble que vous faites encore mieux en évitant de les inviter lors de certaines cérémonies, comme par exemple le dernier salon Waz'art,

exposition qui a eu lieu les 22 et 23 avril en hommage à Léopold Domagalski, ancien élu. La vidéo parue sur le site de la Ville ne montre la présence que d'élus de votre groupe, comme par hasard, car aucune info pour les groupes d'opposition. Cela ne nous a pourtant nullement empêchés de nous y rendre. Nous nous y sommes rendus, mais le problème c'est qu'on ne peut pas poser avec vous. Vous voyez, on a un gros problème. Pensez-vous continuer à nous ignorer et à nous mépriser de la sorte, et jusqu'où irez-vous ? De toute façon, depuis le temps, vous avez déjà dégainé plusieurs fois. Je rajoute à ça, ça ne l'était pas parce que c'était pour le Conseil du 25 mai, j'ai quand même récupéré des invitations qui étaient là-bas, aucun élu n'en a eu dans son casier. C'était à l'espace culturel. Quand on fait les invitations, on invite tout le monde, on ne fait pas que des exclusions. Je terminerai également, et je vous l'ai dit, que ce soit mieux le samedi également, donc la Gaillette, les 90 ans, vous m'avez regardé en face en me disant : "Oui, je ne vous ai pas invité." Vous trouvez ça normal ?

Monsieur le Président :

On s'est déjà beaucoup exprimés sur cette histoire d'invitations, je ne vais pas refaire le débat une nouvelle fois. Tous les événements, vous êtes conseillers municipaux, vous les voyez dans le journal municipal, vous y venez. Il se présente quelque chose à ce moment-là, vous vous joignez à nous, on ne va pas faire des invitations nominatives.

Monsieur Mascarte :

Monsieur Desmons, je vous reprends, les 90 ans, vous avez fait un coup en douce. Personne n'était au courant, hormis des élus de communes voisines. C'est vous qui posez avec des représentants du Conseil général, des amis voisins de certaines mairies. De toute façon, il n'y avait que vous et d'autres élus d'autres communes, mais de chez nous, il n'y avait personne. On ne pouvait pas le savoir.

Monsieur Dogimont :

Merci, Monsieur le Maire, je voudrais réagir par rapport aux cartons d'habitation de Waz'art, elles ont été données aux artistes qui étaient présents, et ce sont les artistes qui ont donné les cartons aux personnes qu'ils souhaitaient. Merci.

Monsieur Mascarte :

Je pense que vous n'êtes pas à 30 invitations près à déposer dans les casiers. Quand vous en tirez je ne sais pas combien, vous pouvez en mettre au moins une dans chaque casier.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Monsieur Dogimont a la même réponse sur les 90 ans ?

Monsieur Dogimont :

Disons que j'ai répondu aux personnes qui nous invitent sur leurs événements communaux.

Madame Poulain :

Donc vous considérez que les membres de votre conseil municipal ne font pas partie des forces vives et des personnes à inviter lors de représentations organisées par la Ville ?

Monsieur Dogimont:

J'ai déjà répondu à cette question dans les précédents conseils municipaux, vous pourrez le relire encore une fois.

Madame Poulain :

J'aime vous l'entendre dire.

Monsieur le Président :

Je ne compte pas faire des lettres en doré comme ça sur des cartons pour faire les invitations. En ce qui concerne tous les événements municipaux tels que le 13 juillet, le 11 novembre, le 8 mai, tout ce qui est de ce type d'événement ou les cérémonies, bien sûr, vous êtes invités de droit.

Madame Poulain :

Les 90 ans de la mairie, ce n'était pas une cérémonie ? Il y avait eu pourtant tout un protocole qu'on a vu se dérouler sous nos yeux.

Monsieur le Président :

Pourquoi vous n'êtes pas venus, si vous l'avez vu ?

Madame Poulain :

Sur la page Facebook de la Ville, mes yeux déroulent. On l'a vu après.

Monsieur Dogimont:

Vous avez vu un protocole ? Vous pouvez m'expliquer le protocole, s'il vous plaît ?

Madame Poulain :

Ça m'avait l'air très officiel, quand même.

Monsieur Dogimont:

Je vous demande de m'expliquer le protocole.

Madame Poulain :

Je ne sais pas...

Monsieur Dogimont:

Vous me posez un tas de questions, j'essaie de vous répondre, répondez aux miennes.

Madame Poulain :

Ce sont les 90 ans de la mairie, vous y êtes depuis quand ?

Monsieur Dogimont:

Vous ne répondez pas à ma question non plus.

Madame Poulain:

Mais vous non plus...

Monsieur Dogimont:

Je ne vais pas vous répondre.

Monsieur le Président :

14 ans, pour ma part.

Madame Poulain:

Et vous avez toujours été invité, je pense, sur les commémorations de la Ville et sur les événements importants de la ville. Je pense que vous n'avez pas été oublié.

Monsieur le Président :

La Gaillette, c'est un événement...

Monsieur Michon :

Je ne parle pas de la Gaillette.

Monsieur le Président :

Si, c'était une animation, une petite partie de la Gaillette. Il n'y a pas eu de discours expliquant Guironnet, expliquant Maurice Thorez, etc. Ça a été quelque chose, on s'est rendu compte que la Gaillette tombait le 4 juin 2023, ça faisait 90 ans. On a voulu marquer le coup de dévoiler une affiche à ce moment-là. Il se trouve que des élus, et je rejoins ce que monsieur Dogimont disait, viennent chez nous et nous, on va chez eux et on se parle et on dit "Vous avez la Gaillette, quand est-ce qu'on peut venir ?", "Il y a le gros concert le dimanche soir, venez un peu plus tôt". Et finalement, on se retrouve à faire ça là. Mais en tant que conseillers municipaux de Waziers, vous auriez dû être là et vous seriez venus avec nous sans problème. On n'allait pas vous appeler en disant "C'est à 17 heures 15 ou 17 heures 30", on n'en avait aucune idée. Et pour moi, vous auriez dû être là à toute la Gaillette, on ne vous a pas vu ce jour-là.

Monsieur Mascarte :

Mensonge, Monsieur Desmons, je vous ai vu faire la farandole. Vous faites même très bien la farandole.

Monsieur le Président :

Très bien, ça a été mis sur Facebook, c'est pour ça. Monsieur Michon, et je pense qu'il y avait Madame Parnetzki ?

Monsieur Michon :

Encore une question diverse. Simplement, sur cette question des 90 ans de la mairie, quand même, il y a une symbolique. Parce que vous êtes en train de nous la jouer comment, là ? Cette mairie, il y a toute une histoire. D'ailleurs, nous, on a fait paraître quelque chose sur Facebook là-dessus. Il y a toute une histoire à cette mairie. Les 90 ans, c'est quand même un événement important dans la ville. Et vous excluez de cette commémoration ceux qui sont les héritiers de tout ça, que vous le vouliez ou non. C'est une réalité. Et vous prenez ça complètement à la légère : "On a fait ça comme ça par hasard parce qu'il y avait bazar machin chouette." Non, ce n'est pas du tout ça et vous le savez bien. Vous voyez, c'est sur ces choses-là qu'on se sent méprisés. Vraiment méprisés au plus profond des choses. Et c'est pour ça que, quelquefois, certains d'entre vous qui discutent avec nous, qui discutaient avec nous jusque maintenant, ce ne sera plus le cas, disaient : "C'est vrai." Je n'arrive pas à comprendre que certains, ou certaines, de vos colistiers acceptent des positions comme celle-là sur un événement comme celui-là. Et vous le savez. Et je ne suis pas étonné après d'entendre un certain nombre de personnes dans la ville qui, comme nous, se sentent méprisées exactement pareil. Est-ce que vous vous imaginez ce que ça représente ? Non, pas du tout. Il y a encore des têtes qui se baissent, parce que c'est un sacré affront que vous nous avez fait là-dessus. Un sacré affront.

Monsieur le Président :

Ce que vous m'avez dit le 30 mai, Monsieur Michon, ce n'était pas un sacré affront ? Je pense que je vous aurais invité, si vous ne m'aviez pas tenu ces mots-là qui m'ont particulièrement blessé.

Madame Poulain :

Et nous, alors ?

Monsieur le Président :

On était en pleine discussion avec votre épouse avec vos colistiers pour faire une cérémonie. On aurait parlé des 90 ans à ce moment-là.

Monsieur Michon :

Je vous ai expliqué pourquoi. On n'allait pas faire une réception...

Monsieur le Président :

Et vous me traitez de Tartuffe, de double discours et derrière, il faudrait que je vous cire les pompes ? Allez !

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr ?

Monsieur Zaïr :

Madame Parnetzki qui a une question.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr, Madame Parnetzki ? Alors, Monsieur Bachiri.

Monsieur Zaïr :

Moi, c'était juste pour rebondir sur ce qui a été dit maintenant. Derrière, vous dites "On regarde les réseaux sociaux", mais quand on vous voit jouer aux boules avec le Front National, moi, ça me choque. On est divers gauche. Enfin, vous étiez divers gauche. Maintenant, je ne sais pas où vous êtes. Mais bon, ça joue aux boules et derrière, ça n'invite pas malgré tout. Parce qu'il faut rendre à César ce qui lui appartient. Ça fait une centaine d'années que la commune est communiste. Et derrière, vous n'invitez pas les communistes et vous invitez le Front National. Ou alors, il s'est imposé et puis, vous vous êtes dit : "Je vais jouer aux boules avec lui et boire un coup avec."

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

Je ne vais pas répéter que je me sens très méprisée. Pourtant, je pense que quand j'ai été élue et adjointe, je n'ai jamais manqué de respect à aucun de vous. Je ne le pense pas. Les gens que je connais, je ne vous ai jamais manqué de respect. Même aux autres d'ailleurs que je connais moins bien, mais je n'ai jamais manqué de respect. Mais vous nous ignorez, c'est votre problème, c'est vous. Mais je n'aurais jamais cru ça. Honnêtement, je suis complètement... Je ne sais pas, je ne sais pas quoi dire. C'est vraiment... C'est peut-être que je suis une femme, je ne vous comprends pas. Mais je trouve ça inadmissible de nous évincer. C'est horrible. Je n'ai jamais fait ça avec vous, Monsieur Desmons, jamais de ma vie. Et ce n'est pas ma question que j'allais poser, c'est parce que je voulais intervenir.

Je voulais savoir, Monsieur Ferez, qu'en est-il du remboursement des tickets de piscine et des abonnements des gens qui en ont pris avant que la piscine ne ferme ? Est-ce que vous avez fait des remboursements ? Merci.

Monsieur le Président :

Sébastien, on note la question. On verra avec la convention d'entente ces informations-là. On ne fait pas de réponse en direct. Non, on ne fait pas de réponse en direct. Sinon, ça commence à... Il y a un règlement intérieur.

Monsieur Ferez :

Ça a été pris en compte.

Madame Poulain :

C'est bien. Comme ça, on voit en direct comment la gestion interne a lieu.

Monsieur le Président :

Vous nous tendez un piège, parce qu'on vous connaît. C'est ce que vous faites partout, monsieur Bachiri et autres.

Madame Poulain :

(inaudible) de quoi ?

Monsieur le Président :

Mais, si, sur ce qu'on a dit tout à l'heure, de poser une question en direct à un adjoint. On a le règlement intérieur. On pose les questions orales. On les note. On vous fait un retour après. Madame Poulain, si c'est encore une question pour la prochaine fois, une question orale ?

Madame Poulain :

En fait, non, parce que ma question c'est : quand aura lieu le prochain conseil municipal, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président :

Je n'ai pas les dates.

Madame Poulain :

Vous avez annoncé septembre tout à l'heure, donc vous le savez déjà.

Monsieur le Président :

Je ne connais pas la date, non.

Madame Poulain :

D'accord.

Monsieur le Président :

Non. Et de toute façon, par expérience, vous avez vu le nombre de fois où on a dû déplacer les conseils municipaux. On essaye de caler les dates.

Madame Poulain :

Donc il n'y aura plus de calendrier ?

Monsieur le Président :

Eh bien, il n'y en aura pas forcément. Ça dépend.

Madame Poulain :

Non, mais on a compris la manipulation, c'était juste pour que vous la précisiez.

Monsieur le Président :

Regardez encore...

Madame Poulain :

Non, on passe. On ne va pas perdre de temps. Juste, on a reçu une invitation à remettre nos textes pour le prochain journal municipal, pour le premier août. Dans le règlement intérieur, c'est indiqué, article 30, qu'on a droit à un texte à 1 200 caractères, sans mise en forme, blah blah. Dans le PV du 30 mai, page neuf, il y avait une demande pour pouvoir mettre un logo, ce à quoi je ne donne pas suite, vous nous avez répondu. Dans le courrier reçu, vous nous invitez à nous envoyer nos textes et photos. Merci de nous préciser ce point. Et évidemment, j'attends une réponse immédiate, l'échéance étant au premier août. Et deuxièmement, nous indiquer la date prévue de parution. Sans quoi, on ne pourra pas vous

transmettre notre vidéo dans les délais et il ne faudra pas nous reprocher d'être hors délais.
Merci

Monsieur le Président :

OK, on vous répondra sur ces deux points-là.

Madame Poulain :

Quand ?

Monsieur le Président :

La semaine prochaine.

Madame Poulain :

Par écrit, par mail ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain : Merci beaucoup. Et je voudrais aussi que ce soit acté au PV qu'on avait fait des demandes de documents et que rien ne nous a été transmis. Merci.

Monsieur le Président :

Bonne soirée à tous, bonnes vacances. Merci. Apparemment, Monsieur Bachiri voudrait la parole. On laisse une dernière parole.

Monsieur Bachiri :

Simplement dire que, quand on lève la main, vous ne nous écoutez pas. Quand on s'impose, vous nous le dites. On va continuer à s'imposer. Non, plus sérieusement, depuis le début du conseil municipal, c'est plutôt une synthèse que j'ai envie de faire pour vous dire trois choses. La première chose, c'est que, putain, mais qu'est-ce que vous êtes culottés. Vous n'avez rien gagné. Vous avez volé vos écharpes. Vous, vous n'avez rien gagné. Ici, vous parlez de légitimité. Je voudrais quand même vous dire gentiment que si vous voulez abandonner ce conseil municipal et que vous soyez majoritaires, n'hésitez pas à faire une chose, ça s'appelle le courage. Repartez devant les urnes. Allez chercher une majorité. Et là, pour le coup, vous pourrez parler. Et là, vous serez tranquilles. Et je prends même un engagement. C'est que si je perds, je démissionne du conseil municipal. Vous voyez, moi, je n'ai pas peur d'y aller. Donc, allez-y. Soyez courageux.

Monsieur le Président :

Même discours depuis un petit moment.

Madame Poulain :

Ah non, mais vous nous dites que vous êtes traumatisés. Donc on va vous soulager. C'est un moyen de vous soulager.

Madame Urbaniak:

Parce que lui il a rien volé? Il a acheté son écharpe!

Monsieur le Président clôture la séance à 21h05